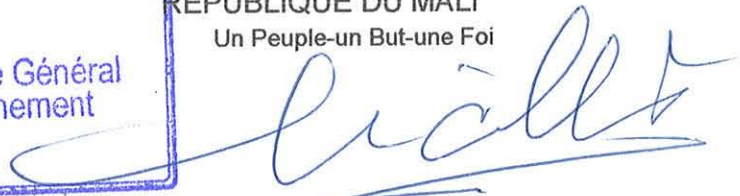


MINISTRE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

Authentifié, le 23 FEV 2007
Le Secrétaire Général
du Gouvernement

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-un But-une Foi



SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE LOULOUNI ET ENVIRONS



RAPPORT FINAL

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT

Pages

I <u>PERIMETRE D'URBANISATION</u>	6
1.1. Présentation	6
1.2. Raisons du choix	7
II <u>HISTORIQUE DE LA VILLE</u>	10
III <u>EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE</u>	11
3.1. Evolution du site	11
3.2. Occupation du site	12
3.3. Analyse du site et de ses contraintes	14
IV. <u>DEMOGRAPHIE</u>	17
4.1. Composition de la population	17
4.2. Structure de la population	17
4.3. Mouvements migratoires	19
4.4. Taux d'accroissement et évolution de la population	19
4.5. Evolution et projection de la population	19
V <u>ECONOMIE</u>	20
5.1. Secteur Primaire	20
5.2. Secteur Secondaire	28
5.3. Secteur Tertiaire	30
VI. <u>VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT</u>	35
6.1. Voirie	35
6.2 Réseaux divers	36
6.3. Environnement	39
VII. <u>EQUIPEMENTS EXISTANTS</u>	43
7.1. Equipements administratifs	43
7.2. Equipements scolaires	45
7.3. Equipements socio-sanitaires	48
7.4. Equipements commerciaux	50
7.5. Equipements sportifs et culturels	51
7.6. Equipements touristiques et de loisirs	52
7.7. Equipements cultuels	52
7.8. Equipements de sécurité	52

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION Pages

<u>I. ZONAGE</u>	55
1.1 Zones d'habitat	55
1.2 Grandes zones d'activités	57
1.3 Armature verte	58
1.4. Reserves foncières	58
<u>II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT</u>	59
2.1 Voirie	59
2.2 Réseaux divers	60
2.3 Environnement	61
2.4. Circulation-Sécurité	63
<u>III EQUIPEMENTS PROGRAMMES</u>	64
3.1 Equipements administratifs	65
3.2 Equipements socio-sanitaires	65
3.3 Equipements scolaires	65
3.4 Equipements commerciaux	66
3.5 Equipements sports et culturels	66
3.6 Equipements touristiques et de loisirs	67
3.7 Equipements culturels	67
3.8 Equipements de sécurité	67
<u>IV. EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SDU</u>	68
<u>V. STRATEGIES D'APPLICATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME</u>	69
5.1 Stratégie foncière	69
5.2 Stratégie institutionnelle	69
5.3 Stratégie financière	70
5.4 Stratégie sectorielle	70
VI PHASAGE DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME	72
VII. RECOMMANDATIONS	76
<u>ANNEXES</u>	77
ANNEXE 1 : Décision d'ouverture des enquêtes préalables	
ANNEXE 2 : Délibération du Conseil Municipal	
ANNEXE 3 : Décision du Préfet portant approbation de la délibération	
ANNEXE 4 : Liste des participants au Séminaire Atelier	
ANNEXE 5 : Bibliographie	

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- A.A.C.A.E.R : Antenne d'Appui Conseil à l'Aménagement et à l'Équipement Rural
- A.C.N : Antenne de la Conservation de la Nature
- AGR : Activités Génératrices de Revenus
- ANICT : Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Locales
- ASLCN : Antenne du Service Local de la Conservation de la Nature
- CAFO : Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali
- CANEF : Centre d'Appui Nutritionnel et Éducatif aux Femmes
- CAP : Centre d'Animation Pédagogique
- CED : Centre d'Éducation pour le Développement
- CMDT : Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
- CSCOM : Centre de Santé Communautaire
- DNAT : Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire
- DNUH : Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- DRACPN : Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
- DRHE : Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Énergie
- DRPSIAP : Direction Régionale de la Planification, de la statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
- DRR : Direction Régionale des Routes
- DRUH : Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- GIE : Groupement d'Intérêt Économique
- GRAT : Groupe de Recherche et d'Application Technologique
- IEC : Information, Éducation, Communication
- KAFO JIGINEW : Caisse d'Épargne et de Crédit de Mali Sud
- OCD : Organisation Communautaire de Développement
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- ONP : Office National des Postes
- PGDRF : Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières
- PGR : Projet de Gestion Rurale
- PUS : Plan d'Urbanisme Sectoriel
- RAC : Réseau Administratif de Communication
- RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- RN : Route Nationale
- SDU : Schéma Directeur d'Urbanisme
- SLCN : Service Local de la Conservation de la Nature
- SOTELMA : Société des Télécommunications du Mali
- SUH : Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat

INTRODUCTION

1.CONTEXTE

Ville moyenne de tradition agricole, interface entre les grandes villes et le monde rural. Loulouni fait partie des villes dont le rythme de développement nécessite l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU).

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, dans le cadre de l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme exercice 2005, a confié au bureau d'études « Atelier 21 » après Appel d'offres, l'élaboration du SDU de la ville de Loulouni et environs. Le SDU est régi par le décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine. Ayant une validité de 20 ans, il est révisable tous les cinq ans selon les exigences du développement socio-économique de la ville.

Les politiques de la décentralisation, de l'aménagement du territoire, et de la protection de l'environnement ont été prises en compte lors de l'élaboration du présent SDU.

2.OBJECTIF GLOBAL DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME

Le Schéma Directeur d'Urbanisme, document de planification urbaine de premier degré, fixe les orientations fondamentales du développement et de l'aménagement du territoire de la ville de Loulouni et ses environs et vise l'amélioration du cadre de vie des populations

3.OBJECTIFS SPECIFIQUES DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME

Le Schéma Directeur d'Urbanisme est conçu de manière à :

- promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement des hommes et de leurs activités grâce à une meilleure répartition des infrastructures et des équipements;
- organiser l'espace autour des pôles économiques et d'habitat forts pour améliorer la productivité urbaine;
- structurer l'espace local par notamment une restructuration et un renforcement de la partie urbanisée grâce à une meilleure organisation de l'extension de celle-ci;
- créer et renforcer les infrastructures existantes : voirie, assainissement ; réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone avec notamment la restructuration et l'organisation de la voirie urbaine ;
- promouvoir les équipements socio-collectifs dans la ville.

4. METHODOLOGIE D'ELABORATION

Conformément aux termes de référence et à la proposition du consultant, la méthodologie proposée comporte trois (3) phases :

- enquêtes préliminaires : recherches documentaires, enquêtes de terrain et établissement du fond de plan topographique d'état des lieux;
- organisation du séminaire atelier: animation d'un séminaire atelier à Loulouni pour le constat et l'élaboration du SDU avec les acteurs du développement urbain ;
- rédaction des rapports.

Le présent document comprend 2 parties :

- une première partie « Rapport Constat » qui a pour but de dresser le diagnostic de tous les problèmes liés à l'aménagement de la ville de Loulouni dans les domaines de l'habitat, des grandes zones d'activités, de voirie et réseaux divers, d'environnement et des grands équipements ;
- une deuxième partie « Rapport de Planification » portant sur les propositions d'aménagement pour une période de vingt (20) ans, l'estimation du coût des actions prioritaires, les stratégies d'application et les recommandations.

Première partie

RAPPORT CONSTAT

I.

PERIMETRE D'URBANISATION

1.1. PRESENTATION

Le périmètre d'urbanisation proposé pour la ville de Loulouni se confond avec les limites de la commune rurale de Loulouni.

Située dans la partie Sud-Est de la Région de Sikasso, à l'extrême Nord-Est du Cercle de Kadiolo et de part et d'autre de la RN 7 qui relie la Ville de Bamako à Zégoua en passant par Sikasso, la Commune de Loulouni est l'une des neuf (9) communes du Cercle de Kadiolo.

La Commune de Loulouni est limitée :

- au Nord par la Commune rurale de Kai (Cercle de Kadiolo) et la commune rurale de Kaboila (Cercle de Sikasso) ;
- à l'Est par la Commune rurale de Nimbougou (Cercle de Kadiolo) et le Burkina Faso ;
- au Sud par les Communes rurales de Kadiolo et Zégoua (Cercle de Kadiolo) ;
- à l'Ouest par la commune rurale de Fourou (Cercle de Kadiolo) ;
- au Nord-Ouest par la Commune rurale de Lobougoula (Cercle de Sikasso).

La commune de Loulouni couvre une superficie d'environ 1018 km² (source étude monographique) pour une population estimée en 1998 à 28118 habitants soit une densité de 28 hbts/km² (RGPH 1998) contre 24,3 hbts/km² pour le Cercle de Kadiolo, 25 hbts/km² pour la Région de Sikasso et 6,1 hbts/km² pour l'ensemble du pays. C'est donc une densité relativement forte.

La Commune de Loulouni comprend la ville de Loulouni, son chef-lieu et vingt huit (28) villages.

La distance entre ces localités et Loulouni varie de 3 à 30 km.

Tableau n°1: SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES VILLAGES DE LA COMMUNE DE LOULOUNI

N°	Villages	Coordonnées Géographiques		Distance/Loulouni en km
		Longitude (Ouest)	Latitude (Nord)	
1	Banankoro	6°00'27"	11°32'29"	3,00
2	Bilasso	5°58'13"	11°33'11"	6,00
3	Borioni	6°12'34"	11°11'06"	30,00
4	Bounou	5°52'29"	11°16'18"	26,00
5	Dougoucourani	5°53'30"	11°25'26"	9,00
6	Faco-Kourou	5°53'50"	11°11'05"	25,00
7	Kadondougou	6°01'35"	11°22'20"	6,00
8	Katiorniba	6°02'41"	11°18'25"	14,00
9	Katogola	5°59'11"	11°27'46"	4,00
10	Kebeni	5°54'08"	11°10'28"	25,00
11	Komoro	6°08'04"	11°19'36"	18,00
12	Lanfiala	6°10'78"	11°22'32"	17,00
13	Loulouni	6°00'53"	11°29'18"	-
14	N'Dosso	5°53'36"	11°26'03"	10,00
15	N'Golokasso	6°21'13"	11°21'48"	30,00
16	N'Guinso	5°51'74"	11°12'20"	20,00
17	Niegouasoni	6°06'44"	11°15'48"	21,00
18	Nierouani	6°03'15"	11°23'30"	6,00
19	Ouattarasso	6°20'46"	11°17'18"	30,00
20	Perasso	6°01'18"	11°08'00"	25,00
21	Senina	6°06'12"	11°23'25"	14,00
22	Serekeni	6°16'04"	11°18'30"	25,00
23	Sibirasso	6°03'46"	11°40'06"	15,00
24	Sieou	5°52'12"	11°13'49"	25,00
25	Sieou-Courani	6°01'04"	11°13'49"	19,00
26	Siranikoroni	6°07'00"	11°34'13"	7,00
27	Sorobilé.	5°57'36"	11°36'25"	12,00
28	Woroni	5°59'25"	11°19'38"	12,00
29	Zanso	6°00'07"	11°26'13"	4,00

Source : Atelier 21 / IGM Sikasso Octobre 2005

La commune de Loulouni a été créée dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation conformément à la loi n°96-059 du 4 novembre 1996 portant création des communes à partir de la division de l'ancien arrondissement en trois communes : Commune rurale de Loulouni, Commune rurale de Kai et Commune rurale de Nimbougou . Elle fonctionne comme collectivité décentralisée depuis le 15 Septembre 1999.

La ville de Loulouni qui est située à une altitude moyenne de 360 m est distante de Sikasso de 50 km, de Kadiolo de 50km et de Bamako de 430 km.

1.2. RAISONS DU CHOIX






La ville de Loulouni, carrefour et interface entre les villages et les grandes villes de la région a toujours été un lieu d'échanges et de rencontres entre populations venant de divers horizons.

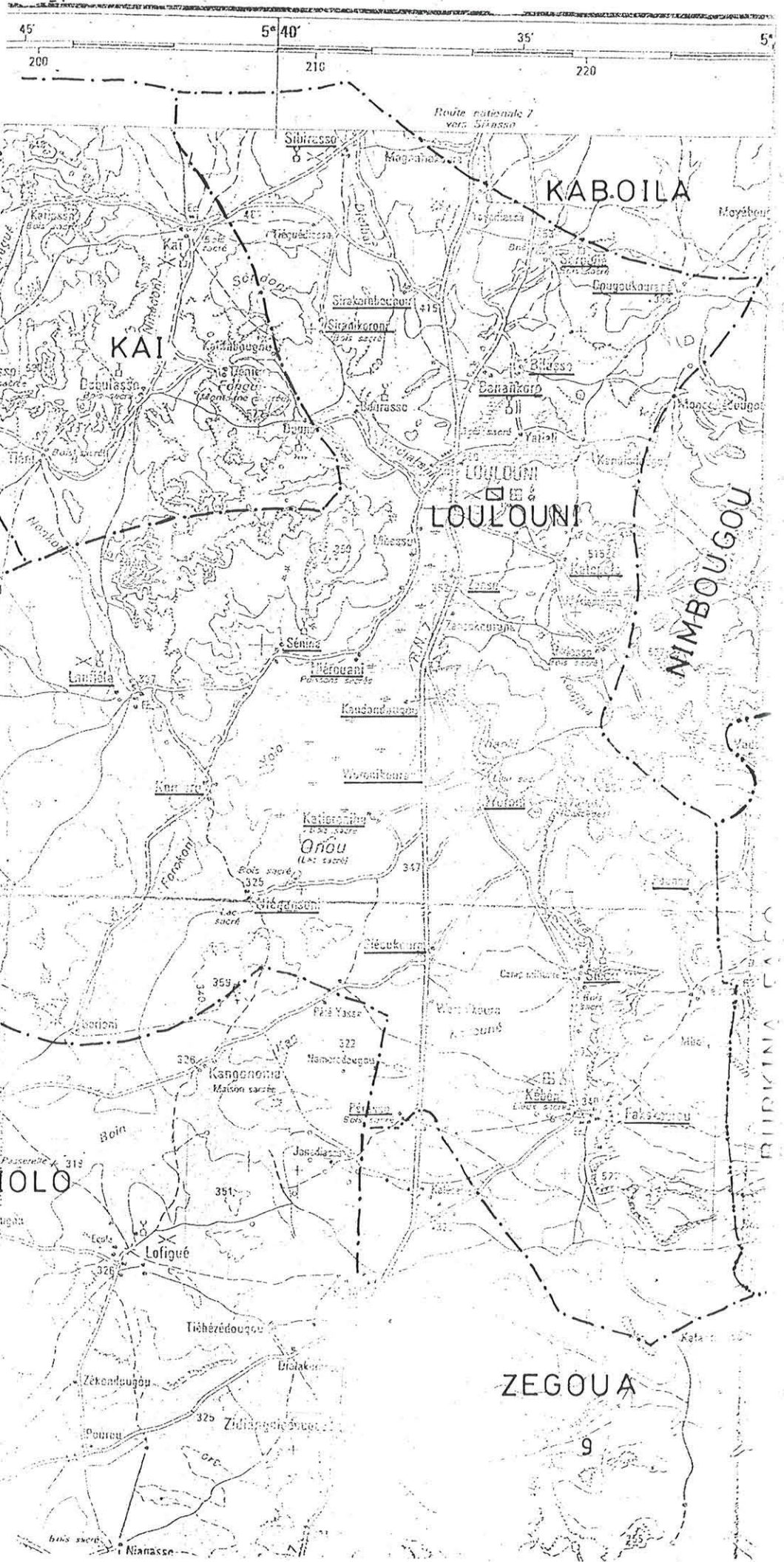
Les relations qui existent entre cette ville et son hinterland (ou arrière pays agricole), constitué de villages ont toujours été très fortes.

Elles sont fondées sur les éléments offerts par la ville (sécurité, protection, services commerciaux et clientèles, services administratifs ou socio-sanitaires etc..) en contrepartie de ceux offerts par la campagne (produits agricoles, main d'œuvre, impôts, autres produits à échanger etc.).

La ville de Loulouni constitue un lieu d'attraction mais aussi de passage pour les populations des villages à la recherche d'opportunités d'échanges ou de services. Compte tenu de ces réalités socio-économiques mais aussi administratives et géographiques et surtout d'un nécessaire développement intégré de la commune, les limites du périmètre d'urbanisation ont été ramenées aux limites de la commune.

LEGENDE

-  Limite d'Etat
-  Limite de communes
-  Cours d'eau
-  Route nationale 7
-  Chef lieu de commune
- Perasso: Village



II.

HISTORIQUE DE LA VILLE

Le village de Loulouni fût créé dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle par des Sénoufos agriculteurs, originaires de Dosso (Kadiolo) sous la conduite de Klékayéré Bamba avec la bénédiction des Ouattara de N'besso et la protection de Chaka Traoré dit Chaka Foronto de Sénina, frère et général de Tiéba Traoré .

Chaka Traoré avait été envoyé à Sénina par Tiéba Traoré pour lutter contre les invasions venant de la Côte d'Ivoire.

Le village au départ s'appelait N'Gualoulou (confluent de deux marigots en senoufo) en référence au lieu qui leur avait été donné.

Le site, très favorable à l'agriculture en raison de la proximité des plaines était fréquenté par Youssouf Kouyaté, forgeron du village de Natien. Ce dernier venait y extraire du fer pour son roi, en témoignent les indices qui ont été trouvés par les Bamba.

De nos jours avec l'interprétation du colon et des Djoulas, la ville porte l'appellation Loulouni déformation du terme N'Galoulou.

Les Konaté qui arrivèrent de Fourou s'installèrent auprès des Bamba.

Leur fils M'Faly Konaté est appelé par Kélétiogui Berthé de Sikasso pour accompagner son fils Abdrahamane Berthé à l'école coranique de Dougouba.

A la mort de Keletigui Berthé, son fils et M'Faly retournèrent à Sikasso pour reprendre le pouvoir de chef de canton que les Wonoko avaient usurpé.

M'Faly fût ensuite envoyé à Loulouni par Abdrahamane pour le représenter (représentant du chef de canton qui était à Sikasso). Il était accompagné de son demi-frère Bourama Konaté.

M'Faly s'installa dans un premier temps à côté des Bamba puis gagna le coteau situé au Nord-Est du village pour y édifier sa résidence. Ce lieu était propice selon Abdrahamane à l'exercice du pouvoir.

D'autres populations arrivèrent à Loulouni sous le règne de M'Faly Konaté : les Traoré de la Haute Volta (actuel Burkina Faso), les Diabaté à la demande de M'Faly de Sikasso, les Ouattara de Côte d'Ivoire, les Sylla de Marka Coungo etc..

Le peuplement de Loulouni s'est accéléré avec la prise de Sikasso en 1898 d'une part et d'autre part avec l'indépendance du Mali.

Les chefs de village qui se sont succédés sont :

- Klékayéré Bamba fondateur ;
- Kiyaga Bamba son fils ;
- Wawoulko Bamba son petit-fils;
- Kamano Bamba 1957 son petit-fils;
- Ménéké Bamba 1985 son arrière petit-fils ;
- N'Tiémoko Bamba 2001 (actuel chef de village) son arrière petit-fils.

III. EVOLUTION-OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3.1. EVOLUTION DU SITE

3.1.1. Période pré-coloniale

Fondation du village dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle avec la construction de maisons en huttes par les Bamba.

3.1.2. Période coloniale

Le colonisateur est arrivé à Loulouni sous le règne de Tiéba Traoré (1876-1893)

La période coloniale coïncida avec le règne de N'Faly Konaté comme chef de canton. Les Konaté s'installèrent d'abord près des Bamba puis gagnèrent le coteau pour y réaliser leur résidence. Celle-ci était accessible par deux routes qui vont structurer le village.

A cause de décès multiples dans le village, les populations se déplacèrent au Nord du site original, de part et d'autre de la route qui reliait le village à la résidence du chef de Canton.

Le colonisateur réalisa son campement en 1936 au Sud de la résidence du chef de canton avant de le déplacer à l'Est pour libérer l'accès au marigot.

La RN7 a été créée par le colon en 1920 avec un aménagement en latérite, des plantations et un réseau téléphonique pour l'acheminement des produits des colonies vers la métropole et celui des produits manufacturés dans le sens inverse.

Le village va ainsi s'agrandir progressivement avec:

- la création de l'école en 1936 par Abdramane Berthe (déplacement de l'école de Kébéni à Loulouni);
- le transfert du Marché de Banankoro à Loulouni en 1936 par Abdramane Berthe. Ce transfert est lié à l'existence de l'école à Loulouni. Les parents peuvent ainsi rencontrer leurs enfants le jour du marché;
- le transfert du Dispensaire construit par le chef de canton de sa résidence à son emplacement actuel en 1945 ;
- la création du Parc de vaccination en 1956 près du marché actuel;
- la création d'un poste administratif de la subdivision de Kadiolo, poste assuré par le Directeur de l'école Mélékomé Coulibaly en 1959;
- les arrivées successives des populations des villages de Sirikasso, Komoro, Marka COUNGO, et des pays voisins : Haute Volta et Côte d'Ivoire;
- la déviation du cours du Kobafing par M'Faly Konaté, ce qui a permis l'exploitation de la plaine.

La plantation des caillédrats est l'œuvre du colonisateur.

3.1.3. Période post-coloniale

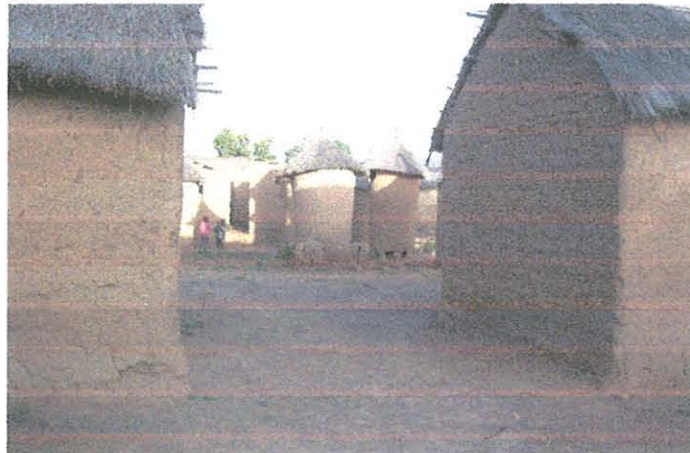
C'est après l'indépendance que la ville a pris son essor avec :

- la création de l'Arrondissement en 1960;
- la construction du Camp des gardes en 1960 ;
- la construction de la première mosquée en terre en 1961 ;
- la construction d'un camp militaire au Sud-Ouest du marché actuel en 1960, camp qui fut déplacé après 1968 ;
- le bitumage de la route nationale n° 7 (RN7) en 1962 par le groupement d'entreprises SNT-DRAGAGE-HORTA qui construisit les annexes de l'Arrondissement ;
- le premier lotissement avec restructuration de l'ancienne ville et retour des populations dans la partie basse en 1974 ;
- la Construction des locaux de la CMDT en 1975 ;
- le déplacement du marché du noyau ancien à son emplacement actuel entre 1983 et 1984;
- la Construction des locaux de la conservation de la nature en 1984 ;
- la Construction de la maison du peuple en 1984 ;
- le déplacement de l'abattoir entre 1993 et 1994 ;
- les lotissements de 1984 du côté Est de la RN7 après le centre de santé et autour du marché, de 1993 (après l'église protestante) et de 2000-2001 au Nord-Est du cimetière.
- la création de la Commune rurale de Loulouni en 1996.

3.2.OCCUPATION DU SITE

Une analyse de l'occupation du site de la ville de Loulouni fait apparaître trois grandes zones : les zones d'habitat, les zones d'activités et les zones vertes.

3.2.1. Zones d'habitat



Habitat traditionnel

On distingue

> un noyau ou partie ancienne de la ville : il s'agit de la partie Sud de la ville avec des îlots de forme régulière structurés par des voies avec des emprises de 15 à 20m.

Les maisons en banco ou en dur, de forme rectangulaire sont couvertes en paille (chaume) ou en tôle ondulée.

Les concessions qui regroupent plusieurs ménages sont de grande taille avec plusieurs bâtiments : maisons rectangulaires avec ou sans vérandas, greniers coniques, latrines et cuisines. Certaines maisons sont clôturées en banco avec des entrées sous passage couvert.

Le taux d'occupation des parcelles est d'environ 50% soit un coefficient d'occupation des sols de 0,5.

> des zones d'extension: Ce sont des lotissements tramés, alignés sur l'existant. Le type d'architecture ne varie guère avec toutefois plus de maisons en tôle que dans le noyau ancien.

Tout comme dans le noyau ancien, les îlots de forme régulière sont structurés par des voies très larges.

Le taux d'occupation des lotissements et des parcelles est plus faible que dans le tissu ancien (moins de 30% pour les parcelles et variable selon l'ancienneté pour les lotissements). La partie Nord du lotissement de 1974 n'enregistre aucune installation.

3.2.2. Zones d'activités

- Zone commerciale

Il s'agit essentiellement du marché qui comprend des boutiques en bordure de la RN 7 du côté Est, des hangars précaires, une place centrale pour stationnement des camions et des places non aménagées.

Les activités de la zone commerciale sont surtout intenses du mardi au jeudi (jour de foire). La route nationale dans sa traversée de la ville est également très commerçante : boutiques, artisans (menuisiers métalliques ou bois, réparateurs de motos ou autos et rôtisseurs), gargotes, stations ou dépôts d'essence.

- Zone de bureaux

Il existe une zone de bureaux située au centre de la ville, le long de la RN7, entre la partie ancienne de la ville et les zones d'extension. Elle abrite :

- ✓ les bureaux et logements du Sous Préfet et le pied à terre
- ✓ la Mairie (ex-maison du peuple) ;
- ✓ le Centre de Santé Communautaire (CSCOM) ;
- ✓ le Camp des Gardes ;
- ✓ le Groupe scolaire de Loulouni et les logements des enseignants ;
- ✓ l'école de Loulouni B ;
- ✓ la nouvelle mairie en construction sur financement de l'ANICT ;
- ✓ la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) ;
- ✓ les bureaux et les magasins de la CMDT ;
- ✓ le complexe du Député Tiémoko DEMBELE avec Station Service, Cinéma et hôtel en construction ;
- ✓ les bureaux de l'antenne du service local de la conservation de la nature.

- Zones de maraîchage et de cultures

La ville de Loulouni est entourée sur deux côtés (Nord et Ouest) par une plaine inondable qui est utilisée en hivernage comme zone de riziculture et en saison sèche comme zone de maraîchage et d'arboriculture.

Des zones de cultures vivrières (mil et maïs) entourent la ville du côté Sud et Est.

3.2.3 Zones vertes

Il existe une plantation au Nord-Ouest de la ville et un bosquet au Nord-Est.

Le centre administratif, le logement du chef de canton et l'axe qui y mène et plusieurs endroits de la ville sont très boisés.

3.3 ANALYSE DU SITE ET DE SES CONTRAINTES

3.3.1 Aspects physiques

- Relief

La ville de Loulouni est située au confluent de deux marigots (le Kobafing et le Kodialani). Son altitude moyenne est de 360m.

La route nationale n°7 (RN 7) Sikasso-Zégoua traverse la ville du Nord au Sud sur 2km.

Le site s'étale sur 2 km du Nord au Sud et 1,2km d'Est en Ouest soit une superficie d'environ 2,4km².

Le relief est très peu accidenté à l'exception de quelques coteaux et est en pente en direction des plaines et des marigots.

Les dénivelés sont de l'ordre de trente (30) mètres entre les points les plus hauts (sommets des collines) et les points les plus bas (plaine) avec des pentes variant de 2 à 20%.

Le site est limité sur les côtés Est et Sud par la plaine inondable.

- Sous-sol

Selon l'étude monographique, le sous-sol de Loulouni contient quelques ressources naturelles comme le fer ou le granite.

- Climat

La ville de Loulouni est située dans la zone soudanaise, caractérisée par deux saisons :

- ✓ une saison sèche répartie entre une période froide (de Novembre à Février) et une période chaude (de Mars à Avril) avec une température maximale de 40°C et une minimale de 18°C;
- ✓ une saison des pluies s'étendant de Mai à Octobre.

La moyenne de la pluviométrie annuelle est de 957mm d'eau pour les 8 dernières années selon les relevés de l'ACAER.

Tableau n°2 : Pluviométrie des 08 dernières années en mm

Année	Nombre de jours	Moyenne (en mm)
1998-99	53	1135
1999-2000	56	1205
2000-2001	62	1140
2001-2002	40	762
2002-2003	38	721
2003-2004	42	1181
2004-2005	46	734
2005-2006	44	773
Moyenne		957

Source : ACAER LOULOUNI Octobre 2005

Les vents dominants sont :

- ✓ l'harmattan : vent sec qui souffle du Nord-Est au Sud-Ouest pendant la saison sèche de novembre à avril;
- ✓ la mousson : vent humide qui souffle du Sud-Ouest au Nord-Est pendant la saison des pluies de mai à octobre.

- Hydrographie

La ville de Loulouni est située au confluent de deux marigots permanents : le Kobafing et ses affluents (le Kobanifing et le Nimbougou Ko) et le Kodialani.

- Sols et végétation

Les sols sont :

- ✓ argilo-sableux dans les plaines ;
- ✓ latéritiques ou argileux sur le piémont.

La flore est constituée par une végétation arborée et herbacée.

Les différentes essences rencontrées sont indiquées dans le tableau n°3 ci-après :

Tableau n°3 : Flore arborée :

N°	Nom bambara	Nom Français	Nom scientifique	Utilité/emploi
1	Chi	Karité	Vitellaria paradoxa	Fruit, beurre de karité
2	Néré	Néré	Parkia biglobosa	Farine, préparation Soumbala
3	Sira	Baobab	Adansonia digitata	Farine, feuilles (fer), fibres
4	Boumboun		Bombax costatum	Bois d'œuvre
5	N'Téréni		Elapsus suberosa	Bois de service/pharmacopée
6	Lingué	Lingué	Azelia africana	Bois d'œuvre, fourrage
7	Guelé		Prosopis africana	Bois d'œuvre, charbon
8	Gueni		Pterocarpus erinacens	Bois d'œuvre, fourrage
9	Chô		Izoberlinia docka	Bois d'œuvre
10	Sanan		Daniela diveri	Bois d'œuvre
11	N'Taba Koumba		Détarium microcarpum	Fruits, pharmacopée
12	Tiangara		Combretum gazalense	Bois de chauffe, pharmacopée
13	M'Péku	Raisin Sauv.	Lanca microcarpa	Fruits
14	N'touké		Ximenia africana	Fruits, pharmacopée
15	N'Tomi	Tamarin	Tamarindus indica	Fruits, feuilles
16	Toro	Figue Sauv.	Frius gnaphalocarpa	Fruits, fourrage
17	N'tomono	Jujubier	Ziziphus mauritania	Fruits
18	Minko		Spondias monbin	Fruits
19	Koungo Sira		Stercalia setigera	Fruits, pharmacopée
20	Siri guessé		Burkia africana	Cure dents
21	Soun Soun		Diospiros mespiliformis	Bois d'oeuvre, fruits
22	Mandé Soun soun		Anana senegalensis	Pharmacopée
23	N'kaba blé		Ficus platiphyla	Teinture, fourrage
24	Sébé	Ronier	Borassus aethiopun	Bois de service, fruits
25	N'galama		Anagrissus leoraspus	Bois de service
26	Zaban	Liane goïde	Landolphia senegalensis	Fruits
27	Sinsimba		Euphorbia balzanifera	Agroforêtérie
28	Jala	Caicédrat	Kaya Senegalensis	Bois d'œuvre, pharmacopée

Source : Antenne de la Conservation de la Nature de Loulouni Octobre 2005

Flore herbacée :

On rencontre les plantes herbacées suivantes :

- le Panicum sp ;
- l'Andropogon gayanus;
- le Symbopogon gigantenus;
- le Cenchrus sp;
- l'Acacia occidentalis ;
- le Cyperus sp.

3.3.2 Contraintes

- Contraintes physiques

Elles sont constituées par les zones inondables situées dans les parties Est, Sud et Sud-Ouest et le long des marigots.

- Contraintes Juridiques

Il n'existe pas de contraintes juridiques à Loulouni.

- Contraintes culturelles ;

Il s'agit des bois sacrés et lieux de sacrifices suivants :

- le bois sacré situé au Sud de la maison du peuple (actuelle Mairie) ;
- l'arbre sacré (lingué) situé entre le marché et les locaux de la conservation de la nature ;
- le bois sacré situé près de Kobafing dans la partie Sud de la ville ;
- les arbres sacrés situés dans l'ancien site du village.

- Problématique Foncière

L'attribution des terres est faite par le Maire depuis la création des communes.

Aucune attribution n'est faite par le Chef de village.

Il existe une forte demande pour les terrains à usage d'habitation et pour les terrains à usage commercial autour du marché et le long de la route nationale n°7.

IV.

DEMOGRAPHIE



4.1. COMPOSITION DE LA POPULATION

La population de la ville de Loulouni est composée en majorité de Senoufos, de Samokos, de Miniankas et d'autres ethnies comme les Djoulas, les Bobos et les Dogons.

La principale religion pratiquée est l'islam (95%). Les autres religions sont le christianisme et l'animisme.

Selon le RGPH de 1998, la Population de la commune de Loulouni était de : 28 118 habitants repartis entre 28 villages et la ville de Loulouni.

Le nombre de ménages était de 4258 pour 2028 concessions soit des moyennes de 2,1 ménages par concession et 6,6 personnes par ménage.

La population de la ville de Loulouni était de 4008 habitants en 1998.

Le nombre de ménages était de 636 pour 419 concessions soit des moyennes de 1,5 ménages par concession et 6,3 personnes par ménage.

La densité moyenne rapportée à l'ensemble de la ville (y compris les zones d'équipements ou inconstructibles) est d'environ 23 habitants par hectare.

4.2 STRUCTURE DE LA POPULATION

La répartition par sexe de la population était de : Homme 48,8% et femmes 51,2%.

La répartition de la population communale par tranche d'âge et par sexe est indiquée dans le tableau n°4 ci-après.

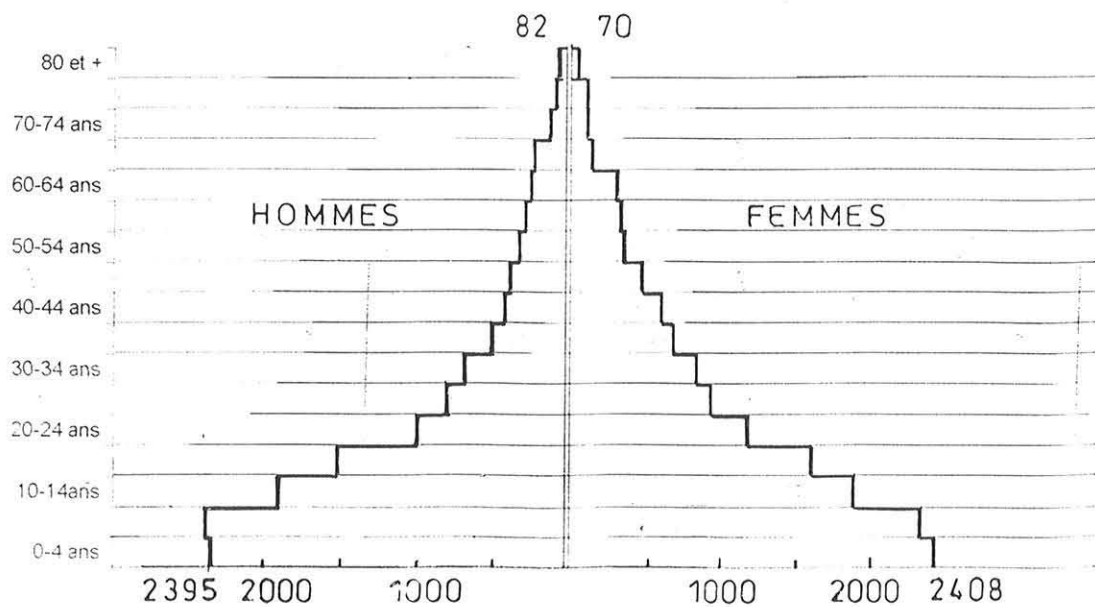
Tableau n°4 : Structure par âge et par sexe de la Commune de Loulouni en 1998

Groupe d'âge	Population 1998		
	Hommes	F	TOTAL
0-4	2 395	2 408	4 803
05-09	2 418	2 337	4 755
10-14	1 987	1 933	3 920
15 - 19	1 541	1 645	3 186
20 - 24	1 003	1 216	2 219
25 - 29	821	965	1 786
30 - 34	677	841	1 518
35 -39	525	709	1 234
40 - 44	434	608	1 042
45 - 49	388	469	857
50 - 54	369	365	734
55 - 59	328	292	620
60 - 64	277	257	534
65 - 69	256	119	375
70 - 74	125	95	220
75 - 79	96	67	163
80 ans et +	82	70	152
TOTAL	13 722	14 396	28 118

Source RGPH 1998

Pyramide des âges de la Commune de Loulouni

Source RGPH 1998



La population est constituée en majorité de jeunes puisqu'une personne sur 2 (59,2%) a moins de 20 ans et que deux personnes sur trois (plus de 70%) ont moins de 30 ans. Les personnes de 60ans et plus représentent un peu moins de 5%.

4.3. MOUVEMENTS MIGRATOIRES

4.3.1. Emigration

Elle se faisait principalement en direction de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Ghana. Présentement elle est très rare.

4.3.2. Immigration

Elle se fait tous les jours en provenance des grands centres urbains du pays (Sikasso, Kita, Bamako, San, Koutiala, Fologna (Kadiolo)) et de pays voisins comme la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Niger. Les immigrés travaillent comme ouvriers dans l'agriculture où leur apport est considérable pour les récoltes.

Depuis les événements de la Côte d'Ivoire, il existe une forte colonie de réfugiés ivoiriens dans la ville de Loulouni. Leur Camp est situé au Sud-Ouest du Marché.

4.4. TAUX D'ACCROISSEMENT

Le taux moyen annuel d'accroissement observé de la population de Loulouni entre les RGPH de 1987 et 1998 est de 2,8%. C'est donc un taux d'accroissement moyen, inférieur à la moyenne nationale observée pour les villes de même taille (3,5%).

4.5. EVOLUTION ET PROJECTION DE LA POPULATION

Les données relatives à la projection de la population de la ville et de la Commune de Loulouni sont indiquées dans le tableau n°5 ci-après :

Tableau n°5 : Evolution de la population de la ville et de la Commune de Loulouni

Année	1998	2005	2010	2015	2020	2025
Loulouni Ville	4008	4863	5431	6235	7158	8218
Commune	28118	35063	39156	44953	51588	59226

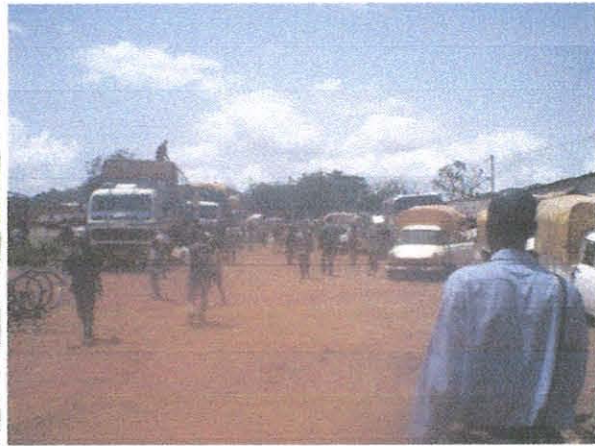
Sources RGPH 1998 et projections DRPSIAP Sikasso.

V.

ECONOMIE



Aperçu de la plaine



Marché de Loulouni

Les activités économiques de la Commune concernent les trois (3) secteurs de l'économie à savoir: le primaire, le secondaire et le tertiaire.

5.1. SECTEUR PRIMAIRE

Le secteur primaire repose sur l'agriculture, l'élevage de type extensif, l'exploitation des produits ligneux, la pêche et la chasse.

Selon l'étude monographique(2003) de la commune, les emplois du secteur primaire occupent plus de 85% de la population active de la commune contre 82,7% pour le niveau national.

5.1.1.Agriculture

L'Agriculture est basée sur les cultures vivrières (le mil, le sorgho, le maïs, le niébé, le riz, le fonio, le vandzou, les tubercules etc.), l'arboriculture (les agrumes, la mangue, la papaye, etc.), le maraîchage (les tubercules, les laitues, la tomate, le gombo, le poivron, l'aubergine, la concombre, etc.) et les cultures de rente (coton, arachide).

Elle occupe environ 60% de la population active de la Commune.

Pratiquée généralement en association, l'agriculture et l'élevage procurent 80% des revenus de la population.

- Maraîchage:

Deux types de maraîchage sont pratiqués dans la Commune : le maraîchage hivernal et le maraîchage de contre saison.

Les spéculations portent sur les légumes tubercules, les légumes feuilles et les légumes fruits.

- **les légumes tubercules ou racines sont** : la patate douce, l'igname, le manioc, le gingembre, le poids sucré (tchogon) et dans une moindre mesure la pomme de terre ;
- **les légumes feuilles sont** : les Salades et les choux ;
- **les légumes fruits sont** : le Gombo, la tomate, le niébé, l'aubergine, le poivron, le piment et quelques cucurbitacées comme le concombre, la pastèque, le melon et la courge.

Les cultures maraîchères comme la tomate, les choux, le gombo ou la salade bien qu'étant importantes ne sont pas contrôlées par le service d'agriculture.

- Culture de céréales et cultures de rente

Les principales spéculations sont:

- céréales : le petit mil, le sorgho, le maïs, le riz et le fonio ;
- cultures de rente : le coton et l'arachide.

Tout le terroir de la commune est propice à l'agriculture.

Les principales zones de production sont :

- pour le coton : Ouattarasso, Sérékéni, Lanfiala, Borioni, Soroblen, Kadodougou, Katiorniba, Kébéni, Woroni et Zanso ;
- pour la patate douce et l'igname : Loulouni, Katiorniba, Yiriwané, Komoro, Sénina, Blasso, Katogola, Banankoro et Niégé en saison sèche et presque partout dans la Commune en période hivernale;
- pour le manioc : Loulouni, Kébéni, Siokoroni, Sioba, Sénina, Zanso ;
- pour le gombo : Katogola, Blasso, Loulouni et Banankoro;
- pour les agrumes : Woroni, Bilasso, Loulouni, Zanso, Katogola, Yériwané, Sénina, Niégouassoni.

Les résultats de la campagne agricole 2003-2004 de la commune de Loulouni sont indiqués dans le tableau n°6 ci-après :

Tableau n°6: Campagne agricole 2003-2004

N°	Spéculation	Superficie prévue (ha)	Superficie réalisée (ha)	Production (Kg)	Rendement (T/ ha)
1	Coton	4 000	3 523	4 403 750	1,250
2	Maïs	7 000	5640	9 588 000	1,700
3	Mil	3 000	2 300	1 840 000	0,800
4	Sorgho	500	474	179 200	0,378
5	Fonio	4	2	400	0,200
7	Riz de bas-fond	300	270	1 620 000	6,000
8	Niébé graine	180	200	60 000	0,300
9	Patate douce	600	505	5 050 000	10,000
10	Igname	400	320	3 200 000	10,000
11	Gingembre	460	362	289 200	0,800
12	Manioc	90	73	730 000	10,000
13	Pois sucré	40	20	6 000	0,300
14	Gombo	-	10	Nc	Nc
15	Tomate	5	3	Nc	Nc
16	Choux	6	4	Nc	Nc
17	Salade	3	2	Nc	Nc

Sources : Service d'agriculture de Loulouni Octobre 2005

Nc : non connu

Les productions de Gombo, de tomate, de choux et de salade n'ont pas été contrôlées pendant la campagne 2003-2004. Les rendements les plus importants ont été constatés en tubercules (patate douce, igname manioc).

Ces spéculations qui constituent la base alimentaire de la population nécessitent moins d'intrants chimiques.

Les résultats de la campagne agricole 2004-2005 de la commune de Loulouni sont indiqués dans le tableau n°7 ci-après :

Tableau n°7 : Campagne agricole 2004-2005

N°	Spéculation	Superficie prévue (ha)	Superficie réalisée (ha)	Production Kg	Rendement (T/ha)
1	Coton	5 000	3304	3 931 760	1,190
2	Mais	6 000	5360	10 184 000	1,900
3	Mil	3 600	2600	2 080 000	0,800
4	Sorgho	700	527	421 600	0,800
5	Fonio	4	2	400	0,200
6	Riz de bas-fond	400	275	1 375 000	5,000
7	Niébé graine	210	185	55 500	0,300
8	Patate douce	600	520	5 200 000	10,000
9	Igname	400	305	3 050 000	10,000
10	gingembre	400	370	296 000	0,800
11	Manioc	100	80	640 000	8,000
12	Pois sucré	55	42	12 600	0,300
13	Gombo	60	30	Nc	Nc
14	Tomate	7	4	Nc	Nc
15	Choux	10	7	Nc	Nc
16	Salade	4	2	Nc	Nc

Sources : Service d'agriculture de Loulouni Octobre 2005, Nc : non connu

Comme durant la campagne 2003-2004, les productions de Gombo, de tomate, de choux et de salade n'ont pas été suivies.

Par rapport à la précédente campagne, la baisse des rendements, notamment du coton, l'une des principales cultures de rente s'explique par l'appauvrissement des terres et l'accès de plus en plus difficile des paysans aux intrants chimiques en raison de leur coût.

En dehors de quelques cultures comme le maïs, le sorgho ou la patate douce, les productions ont dans l'ensemble baissé entre les campagnes de 2003-2004 et 2004-2005.

La commune de Loulouni est incontestablement une zone de culture de tubercules (patate douce, igname, manioc) avec des rendements qui atteignent 10 tonnes à l'hectare.

- Arboriculture :

L'arboriculture fruitière concerne les agrumes (orange, citron, mandarine, clémentine), les manguiers, les bananiers, les anacardiés, les papayers et les goyaviers.

Les résultats des campagnes de 2004 et de 2005 de la commune de Loulouni sont indiqués dans le tableau n°8 ci-après :

Tableau n°8: Résultats des Campagnes de 2004 et 2005

Années	Espèces	Nombre de plants produits	Nombre de plants importés	Nombre de plants plantés	Superficies en ha	Ecartement En m
2004	Orangers	1 700	22 000	23 700	237	10 x10
	Mandariniers	-	8 000	8000	80	10 x10
	Manguiers	2 500	13 900	16 400	139	10 x10
	Total	4 200	43 900	48 100	456	
2005	Orangers	1 200	26 800	28 800	268	10 x10
	Mandariniers	-	11 000	11 000	110	10 x10
	Manguiers	3 000	22 000	25 000	250	10 x10
	Total	4 200	59 800	64 800	628	

Sources : AACAEER & ASLCN Loulouni Octobre 2005

On observe une réduction du nombre de plants produits (pépinière locale) en orangers au profit des plants importés dont la qualité est meilleure. Quant aux mandariniers, ils sont tous importés.

Bien qu'importante, la production arboricole (agrumes, mangues, bananes, papayes) n'est pas contrôlée par le service d'agriculture et aucune statistique n'est établie.

On peut cependant noter que du mardi au jeudi (jour de foire), environ une centaine de camions de toutes catégories part chargée du marché de Loulouni en direction des marchés des grands centres urbains nationaux.

Les produits sont acheminés au marché de Loulouni par charrettes, pousse-pousses ou camions où ils sont vendus à des grossistes qui les revendent deux à trois fois plus chers.

Le marché de Loulouni est connu au niveau national comme étant celui des fruits et légumes : agrumes, mangues, papayes, bananes, etc..

5.1.2. Élevage

Seconde activité économique du secteur primaire après l'agriculture, l'élevage concerne 15% de la population active selon l'étude monographique.

- Espèces animales

Les espèces animales élevées sont : les bovins, les ovins, les caprins, les asins et la volaille.

Les données relatives aux effectifs du cheptel sont indiquées dans les tableaux n°9 et 10 ci-après:

Tableau n°9: Effectif du cheptel de la Commune en 2003-2004

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Volaille
Effectif	11 600	4 300	2 800	200	30 000

Sources : Service vétérinaire et de la production animale et industrielle Octobre 2005.

Tableau n°10: Effectif du cheptel de la Commune en 2004-2005*

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Volaille
Effectif	13 500	4 700	2 500	235	33 000

Sources : Service vétérinaire et de la production animale et industrielle Octobre 2005.

* seuls les neuf premiers mois de 2005 sont concernés.

L'accroissement des effectifs du cheptel (Bovins, Ovins) à Loulouni s'explique par la migration massive des animaux des autres régions du Mali, voire du Burkina Faso, vers la région de Sikasso, une région à fort potentiel agro-pastoral. Les régions de départ (Mopti, Gao, Kidal) sont frappées par les aléas climatiques et notamment la sécheresse qui contribue à appauvrir les pâturages.

- Mode d'élevage

L'élevage à Loulouni est de type extensif.

Les zones de pâturage réservées:

- en saison sèche sont: Collines de Woroni, Siraninkoroni, Sérékéni, N'golokasso, Sénina, Ouattarasso, Kebéni ;
- en hivernage sont: Plaines de Loulouni, Kadohdougou, Niègonsoni, Katogola, Yachali, Yeriwani, Sénina, Komoro, Katiorniba, Boroni.

Les données relatives aux transactions du bétail ne sont pas disponibles auprès du service vétérinaire. Selon les représentants de la Coopérative des éleveurs dénommée Jigisémè 30 à 35 têtes de bovins sont exportés par semaine sur la Côte d'Ivoire avant la crise en 2002.

- Production

Les données relatives à la production contrôlée de viandes sont indiquées dans les tableaux n°11 et 12 ci-après:

Tableau n°11: Production contrôlée de viandes (en tonnes) en 2003-2004.

Espèces	Bovins	Ovins/Caprins
Nombre	145	1460
Poids (T)	11,680	21,900

Source : Service local vétérinaire et de la production animale et industrielle Octobre 2005.

Tableau n°12: Production contrôlée de viandes (en tonnes) 2004- 2005*

Espèces	Bovins	Ovins/Caprins
Nombre	171	1748
Poids (T)	13,480	26,230

Sources : Service local vétérinaire et de la production animale et industrielle Octobre 2005.

*Seuls les neuf premiers mois de 2005 sont pris en compte.

Les autres produits et sous-produits de l'élevage sont : le lait, les peaux et cuirs.

Les données relatives aux produits et sous-produits de l'élevage sont indiquées dans le tableau n°13 ci-après :

Tableau n°13: Produits et sous-produits de l'élevage en 2003-2004 et 2004-2005

Sous produits	2003-2004	2004- 2005*	Total
Peaux (Nombre)	1630	1645	3275
Cuirs (Nombre)	130	154	284
Lait	Nc	Nc	Nc

Sources : Service local vétérinaire et de la production animale et industrielle Octobre 2005

Nc = non connu

* Seuls les neuf premiers mois de 2005 sont pris en compte

5.1.3. Ressources forestières:

Troisième activité économique du secteur primaire, l'exploitation des ressources forestières comprend les activités d'exploitation du bois, de cueillette-ramassage et de plantation.

- Bois :

L'exploitation du bois concerne :

- le bois d'énergie (bois de chauffe, charbon) : il concerne tous les bois secs ;
- le bois d'œuvre pour l'artisanat : le Chô (Izoberlinia donka), le caïlcédra (Kaya senegalensis), le lenguè (Afzelia africana), le guéni (Pterocarpus erinacens), le fromager (Ceyva pentadra), le kroninjing (Vitex cienkowski), le kapokier (bombax costatum);
- le bois de service pour la construction : le sounsoun (Diospiros mespiliformis) le guélé (Prosopis africana), le pégou ou raisin sauvage (lanéa microcarpa) etc..

Les zones d'exploitation contrôlées sont :

- les massifs de Ouattarasso, N'dosso, Mbèso –Siraninkoronin, Bounou et Dougoukourani ;
- deux forêts villageoises : Niegouassoni et Kébéni .

Le tableau n°14 ci-après donne la quantité de bois par essence de l'année 2004 et des neuf premiers mois de 2005.

Tableau n°14 : Quantité de bois par essence.

Année	Désignation	Nombre de permis	Quantité
2004	Charbon de bois	1	3 quintaux
	Bois de chauffe	13	50 stères
	Bois d'œuvre	31	79 pieds
	Bois de service	1	104 percettes
	Autres essences	1	6 pieds
2005	Charbon de bois	-	-
	Bois de chauffe	-	-
	Bois d'œuvre	28	35 pieds
	Bois de service	-	-
	Autres essences	-	-

Sources : Antenne de la Conservation de la Nature- Atelier 21 Octobre 2005.

- Cueillette-ramassage :

La cueillette et le ramassage constituent des activités importantes de la Commune de Loulouni.

Les activités de cueillette concernent les produits suivants : le Karité, le néré, la liane (zaban), le tamarin, le baobab, les raisins sauvages, les dattes sauvages, le jujube, le Vitex cienkowski (kroninjing), le sounsoun, le popow, le tonguè, le manan, le gobi et la gomme, etc.

Chaque année, ce sont des tonnes de beurre de karité qui sont acheminés par camions de Loulouni vers le District de Bamako et les régions comme Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao.

- Apiculture

Activité par excellence des hommes, l'apiculture se pratique dans presque toute la Commune et principalement à Kebéni, Facocourou, Bounou, Lanfiala et N'golokasso.

Les techniques utilisées sont encore traditionnelles malgré des tentatives d'amélioration. Le miel extrait est vendu au marché de Loulouni le jour de foire.

Il existe une association des apiculteurs.

5.1.4.- Ressources fauniques

Les espèces rencontrées sont : les lapins, les écureuils, les singes, les sangliers, les rats d'eau et les oiseaux comme les pintades, les perdrix, les canards etc.

Les zones de chasse sont Daoulasso, Sénina, Lanfiala, N'golokasso.

Il existe une association de chasseurs dont les membres interviennent également pour la protection du patrimoine communal et la sécurisation de la population.

5.1.5- Pêche :

Elle est peu pratiquée et de façon traditionnelle par les bozos.

Les zones de pêche sont : les marigots de Kobafing, Blèzo, Niegouassoni et les mares de Komoro, Katiorniba et Borioni.

Les produits de la pêche (les silures principalement) sont consommés dans la Commune.

Les pêcheurs sont organisés en association.

5.1.6- Atouts et faiblesses du secteur primaire

Les atouts du secteur primaire sont :

- la bonne pluviométrie;
- l'existence de plaines et de terres fertiles et aménagées par endroits (micro-barrages) ;
- des pâturages suffisants ;
- des points d'abreuvement suffisants en raison de l'abondance des eaux de surface ;
- l'existence d'organisations paysannes (Coopératives de la filière bétail-viande, des planteurs et maraîchers, des producteurs de coton, des exploitants forestiers ; Associations des chasseurs, des apiculteurs, des pêcheurs, des femmes).
- l'existence de foires : Kebéni (lundi), Lanfiala et Sibirasso (mardi), Sokourani (mercredi) Loulouni (du mardi au jeudi), Komoro et Katiorniba (vendredi) ;
- l'existence de services d'encadrement, de recherche et de vulgarisation : Agriculture, élevage, CMDT, Conservation de la nature, IER;
- l'existence de projets de développement (s'équiper en reboisant, Gestion Durable des Ressources Forestières, Gestion Rurale) ;
- l'existence d'ONG et d'institutions financières de crédit et d'épargne (GRAT, AIDESSO, Kafo Jiginew, Yirawasso, etc) ;
- l'existence de 3 pharmacies : 2 pharmacie vétérinaires, 1 pharmacie humaine et une pharmacopée;
- l'existence de structures sanitaires dans la commune : 4 CSCOM à Loulouni, Kebéni Woroni et Lafiala ;
- l'existence de la RN7 qui facilite l'écoulement des produits vers les grands centres urbains ;
- les essences ou espèces végétales variées dont certaines peuvent être utilisées à des fins industrielles : le zaban (*landolphia senegalensis*), les agrumes, le manan (un oléagineux), le Gobi (un insecticide) et un vermifuge etc. ;
- l'existence d'équipements: parcs d'embarquement et de vaccination ;
- une population active importante : confère pyramide des âges.

Malgré ces nombreux atouts, force est de reconnaître qu'il existe quelques faiblesses.

Ce sont :

- l'insuffisance d'équipements agricoles manuels ou motorisés (tracteurs, charrues, herses, charrettes, etc.);
- la mortalité relativement élevée des animaux (bœufs, ânes, ovins, caprins) liée au faible suivi, à l'automédication et aux maladies comme la pastorose, la péripneumonie, le charbon, les parasitoses, le trypanosomiase, etc;
- les difficultés d'accès aux intrants : coût élevé, rupture de stock liée à l'irrégularité de l'approvisionnement;
- les difficultés d'approvisionnement en aliment bétail amélioré ;
- les difficultés d'accès aux crédits ;

5.2. SECTEUR SECONDAIRE

Très marginal à Loulouni, le secteur secondaire est basé essentiellement sur l'artisanat.

5.2.1- Artisanat :

L'artisanat comprend :

- l'artisanat de service : il regroupe les meuniers (37), les mécaniciens moto-vélo (10) ; les soudeurs (9); les maçons (10) ; les puisatiers (2) ; les réparateurs de radio, télévision et montre (8) ;
- l'artisanat de production : il regroupe les tailleurs (40), les gargotières(25), les bouchers(14), les savonniers, les rôtisseurs (4), les boulangers (5), les menuisiers (5) ;
- l'artisanat d'art : il regroupe les teinturières (2), les potières (20), les forgerons(7), les bijoutiers(3), les cordonniers(4) et les coiffeurs (5).

Les principaux produits de l'artisanat sont : les charrues, les charrettes, les semoirs, les canaris, les ustensiles de cuisine etc..

Les données relatives à la situation des artisans recensés dans la Commune de Loulouni en 2005 sont indiquées dans le tableau n°15 ci-après :

Tableau n°15: Situation des artisans recensés dans la ville de Loulouni

N°	Types d'artisans	Effectif
1	Boulangers	5
2	Tailleurs	40
3	Photographes	2
4	Menuisiers bois	5
5	Coiffeurs	5
6	Bouchers	14
7	Rôtisseurs	4
8	Forgerons	7
9	Potières	20
10	Meuniers privés	37
11	Réparateurs de vélos et motos	10
12	Réparateurs télé, radio, montre	8
13	Soudeurs	9
14	Cordonniers	4
15	Teinturières	2
16	Bijoutiers	3
17	Puisatiers	2
18	Maçons	10
	Total	187

Source : Services des impôts de Kadiolo et l'Association des artisans dénommée « Sangana» de Loulouni Octobre 2005.

Les plus nombreux sont les meuniers et les tailleurs. L'explication pourrait résider dans l'importance de la production agricole et de cueillette (céréales, oléagineux), l'importance des organisations féminines, le financement par les partenaires des moulins pour alléger les tâches féminines et générer des ressources financières, etc.

Il faut signaler que sur les 187 artisans recensés, 210 soit 87,50% sont enregistrés aux impôts.

5.2.2- Bâtiments et Travaux Publics :

Il existe une seule entreprise, celle de SIDIBE Macky qui œuvre dans le génie civil, les ponts et chaussées et les aménagements.

5.2.3- Industrie :

Il n'existe aucune industrie dans la Commune même si d'énormes potentialités existent.

5.2.4- Atouts et faiblesses du secteur secondaire:

Les atouts du secteur secondaire sont :

- l'existence de matières premières (essences ou espèces végétales variées et abondantes, argile de qualité) ;
- le nombre élevé d'artisans et leur organisation au sein de l'association dénommée « association sangana » ;
- le potentiel de fabrication d'équipements agricoles (forgerons spécialisés, animaux de traction (ânes, bœufs), demandes solvables en équipements agricoles) ;
- la production agro-pastorale et forestière abondante pour offrir des possibilités d'installation d'usines de transformation (agrumes, karité ou arachides) ;
- le parc d'engins à deux roues important (motos, vélo, charrettes).

Quant aux faiblesses, elles ont trait :

- au manque de lieux de travail appropriés pour les artisans (abords de voie publique, concessions) ;
- aux difficultés d'accès aux crédits pour l'équipement en outils de travail adéquats ;
- aux difficultés d'accès aux zones de production en l'absence de pistes aménagées ;
- à l'absence d'abattoir moderne et de moyens de conservation de la viande.
- au manque de sources d'énergies.

5.3. SECTEUR TERTIAIRE

Ce secteur regroupe les activités suivantes : les Services, le Commerce, le Transport, le Tourisme.

5-3-1. Services :

-Administration :

L'administration regroupe :

- la Mairie ;
- les bureaux du Sous préfet;
- le Service vétérinaire, de production et industrie animales ;
- l'Antenne du Service Local de la Conservation de la Nature ;
- le Service d'Agriculture ;
- le Service Local de la Compagnie Malienne du Développement des Textiles (CMDT) ;
- le Service de la Santé ;
- le Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire.

- Institutions Financières :

Ce sont : Kafo Jiginew, AIDESSO, Soro Yiriwaso, CANEF.

Kafo Jiginew : La caisse d'épargne et de crédit de Mali Sud « Kafo Jiginew » antenne de Loulouni octroie des crédits pour la promotion des activités génératrices de revenus (AGR), l'acquisition d'intrants et d'équipements pour les paysans sous forme de crédits de campagne, de crédits sociaux et de crédits de commerce.

CANEF :

Le Centre d'Appui Nutritionnel et Economique aux Femmes intervient dans les activités féminines et singulièrement dans la protection de la mère et de l'enfant et la promotion des activités génératrices de revenus (AGR).

Sôrô Yiriwa So :

La caisse d'épargne et de crédit „Sôrô Yiriwa Sô » octroie des crédits aux groupements féminins pour la promotion des activités génératrices de revenus (embouche, petit commerce, crédit de campagne).

AIDESSO: Quant à la caisse « AIDESSO » son domaine d'intervention est le crédit de campagne et le crédit de commerce à l'endroit des agriculteurs et des commerçants sans distinction de sexe.

- ONG

Les ONG et projets qui interviennent dans la Commune sont : le Groupe de Recherche et d'Application Technologique (GRAT), le Projet de Gestion Rurale (PGR) et le Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières (PGDRF).

- GRAT : fait un appui aux écoles communautaires dans la Commune et à l'éducation d'urgence dans le camp des réfugiés ivoiriens

- PGR : travaille dans le renforcement des capacités des coopératives de production de coton (CPC) en gestion et comptabilité ;

- PGDRF : évolue dans la protection et la gestion rationnelle des ressources ligneuses.

5.3.2- Commerce :

Il est la 2^{ème} activité économique importante de la commune après l'agriculture et occupe environ 25% de la population active selon l'étude monographique de la commune.

Les principaux produits vendus à Loulouni sont :

- les produits agricoles: le coton, l'igname, la patate douce, le manioc, la pastèque, la banane, la papaye, les oranges, le mil, le riz, le maïs, le sorgho, le niébé, l'arachide, le sésame, le fonio, la tomate, le melon;
- les produits et sous produits de l'élevage: bétail, peaux et cuirs et lait ;
- les produits manufacturés et articles divers: produits de consommation courante comme l'habillement, les cosmétiques, les quincailleries, les pièces détachées, les fournitures de bureau et les produits alimentaires ;
- les produits et sous produits de la cueillette: le beurre de karité, le néré graine ou soubala et les chenilles.

Ces produits sont acheminés sur les marchés et foires de la Commune et de Kadiolo; les foires de Sikasso, Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Bamako et les marchés de Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Sénégal, Guinée, Mauritanie.

Il n'existe pas de statistiques propres à la ville de Loulouni pour les produits commercialisés.

Les données relatives aux opérateurs économiques sont indiquées dans le tableau n°16 ci-après:

Tableau n°16 : Données sur les opérateurs économiques inscrits aux impôts en 2005.

N°	Types Opérateur / Entreprise	Effectif	Impôts synthétiques/Vignettes TTR et VO
1	Commerçants détaillants	300	3 175 500 Fcfa
2	Marchands forains	50	735 000 Fcfa
3	Pharmacies	3	489 000 Fcfa
4	Pharmacopée	1	163 000 Fcfa
5	Station d'essence	2 dont 1 non fonctionnelle	63 000 Fcfa
	Total		4 625 500 Fcfa

Sources : Services des impôts de Kadiolo Octobre 2005.

TTR : Taxe de Transport Routier ; VO : Vignette Ordinaire

NB : Les étalagistes, les meuniers, les tailleurs, les menuisiers, les revendeurs de carburants, les gargotières, les céréaliers sont classés par le Service des impôts parmi les commerçants détaillants.

Les Marchands de produits locaux, certains artisans, les transporteurs et les vendeurs de café ne sont pas classés. Quant aux cabines téléphoniques, elles viennent d'être installées.

5.3.3- Transport

Situé sur l'un des plus grands axes routiers du pays (RN7), la commune de Loulouni est un lieu de transit.

Le transport est très peu développé dans la commune en raison de l'état des infrastructures routières. Seule la RN7 a subi un aménagement et est entretenue périodiquement.

Le transport à l'intérieur de la commune est essentiellement assuré par les camionnettes, les mini cars, les camions bennes, les charrettes, les animaux de trait (boeufs et surtout ânes), les cyclomoteurs et les vélos.

Quant au transport inter-urbain ou inter-état, il est effectué par des camions, des cars et des mini cars.

Le parc automobile de transport de la commune est constitué de :

- dix (10) 404 et/ou 504 bâchées ;
- quinze (15) taxis 504 de 11 places ;
- un (1) mini-cars de 18 à 19 places ;
- quatre (4) camions bennes pour le transport des matériaux de construction voire de marchandises ;
- trois (3) tracteurs avec remorque pour le transport des marchandises dans la commune.

Les camions de 10 tonnes et les camions remorques de 35 tonnes utilisés pour le transport des marchandises sont loués ou sont en transit.

Les transporteurs de Loulouni ne sont pas organisés en syndicat.

On peut identifier deux types de transport : le transport de personnes et le transport des marchandises.

Transport de personnes :

Il est assuré sur les axes suivants :

*** Niveau intercommunal :**

- Loulouni – Kadiolo, d'une distance de 50 km environ ;
- Loulouni – Sikasso, d'une distance de 50 km environ ;
- Loulouni- Zégoua, d'une distance de 53 km environ ;
- Loulouni– Kai, d'une distance de 16 km environ ;
- Loulouni – Nimbougou d'une distance de 12 km environ.

Il est assuré tous les jours par les camions, les cars, les taxis 504, les minicars.

*** Niveau inter-urbain ou inter-état :**

- Loulouni –Sikasso (50 km);
- Loulouni – Zegoua-Côte d'Ivoire (53 Km);
- Loulouni – Kadiolo (50 km);
- Loulouni- Nimbougou–Burkina Faso (12km)

Ce type de transport est assuré quotidiennement par les cars, les taxis 504 (10 à 15 par jour soit 300 à 450 environ par mois), les minicars (8 à 12 par jour soit 240 à 360 environ par mois).

Transport de marchandises : Il concerne :

- le bétail ;
- les produits agricoles ;
- les produits forestiers ;
- les produits manufacturiers.

Ce transport se fait à destination des chefs-lieux de région, de Zégoua, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la Guinée, du Sénégal et de la Mauritanie.

Du mardi au jeudi, on peut compter un départ d'une centaine de camions transportant des marchandises vers Zégoua, Sikasso ou d'autres régions du Mali et vers des pays voisins comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire ou la Guinée.

5.3.4-Tourisme

L'activité touristique n'est pas développée à Loulouni. Un seul hôtel est en construction. Des potentialités existent : facilité d'accès à Loulouni (RN7) et surtout l'existence de sites touristiques exceptionnels tels que :

- les chutes de Woroni, la porte du Soudan français « entre deux collines » à Woroni (à environ 12 km au Sud) ;
- les chutes de Sorian (à environ 35 km au Sud-Est) ;
- la rivière du poisson sacré et la mosquée en pierre de Kébéni (à environ 25 km au Sud) ;
- la fosse commune de Facocourou et les vestiges de l'ancien village de Facocourou, (à environ 25 km au Sud-Est) ;
- le tata de Sénina (à environ 15 km à l'Ouest) ;
- le bœuf en pierre de Zanso (à environ 12 km au Sud).

5.3.5- Atouts et faiblesses du secteur tertiaire:

De nombreuses potentialités pour la promotion du secteur tertiaire existent :

- l'abondance de la production agro-pastorale et forestière, un potentiel de transformation industrielle, de transport et de commercialisation ;
- l'organisation des commerçants ;
- l'existence d'animaux de traction (ânes, bœufs) pour le transport ;
- proximité des frontières de la Côte d'Ivoire, du Burkina et de la Guinée pour les échanges ;
- l'existence de la RN 7 et de la fibre optique ;
- l'existence de sites touristiques importants et variés ;
- la disponibilité de produits artisanaux locaux ;
- la sécurité de la zone.

Il n'en demeure pas moins que des faiblesses existent :

- le coût élevé du carburant ;
- la faiblesse du réseau routier : pistes non aménagées et impraticables en toute saison ;
- le non aménagement des sites touristiques ;
- la vétusté du parc automobile ;
- le manque d'agence de tourisme et d'infrastructures d'accueil (hôtel, campement) ;
- l'insuffisance des moyens de transport ;

CONCLUSION :

A Loulouni et environs, l'économie est basée principalement sur les activités agropastorales et commerciales.

Tout effort de développement de la Commune de Loulouni et environs doit prendre en compte la création de conditions favorables à la promotion du sous secteur agropastoral et du commerce. Les espaces réservés à ces activités sont à protéger et à consolider. La promotion de l'industrie, du transport et du tourisme doit être encouragée.

VI. VOIRIE - RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT



Voirie Urbaine



Ouvrage de drainage le long de la RN7

Introduction

La ville de Loulouni est caractérisée d'une manière générale par l'insuffisance des voies de communications. La ville souffre d'un manque ou d'une absence de réseaux et services urbains essentiels:

- voirie non aménagée et ravinée ;
- absence de réseaux d'assainissement, d'électricité et d'adduction d'eau ;
- insuffisance ou difficultés de communication téléphonique etc.

6.1. VOIRIE

La Commune de Loulouni comporte deux types de voies : les voies classées et les pistes de liaison.

6.1.1 Voirie Classée

Dans la Commune de Loulouni il existe une seule route classée : la Route Nationale n°7 (RN7) qui relie Bamako à Zégoua via Sikasso et Loulouni. C'est une route bitumée d'une emprise de 50m qui traverse la Commune du Nord au Sud sur 41 Km dont 2 km dans la ville de Loulouni. Son état est passable et elle est dégradée en beaucoup d'endroits faute d'entretien courant. Sa dernière réfection date de 1993.

6.1.2. Pistes de liaison

Elles sont constituées par les pistes reliant la ville de Loulouni aux villages voisins. Il existe à l'intérieur de la Commune de Loulouni sept (07) principales pistes de liaison. Leur aménagement pour la plupart n'est pas effectué.

Il s'agit de :

- la piste Loulouni – Katogola - Dosso d'une longueur de 12 km dans la commune ;
- la piste Loulouni – Kaï d'une longueur de 17 km dans la commune ;
- la piste Loulouni – Ouattarasso d'une longueur de 30 km dans la commune ;
- la piste Loulouni – Dougoucourani d'une longueur de 8 km dans la commune ;
- la piste Loulouni – Soroblé d'une longueur de 11 km dans la commune ;
- la piste Loulouni – Borasso (hameau de Loulouni) d'une longueur de 7 km dans la commune ;
- la piste Loulouni- Siranikoronni d'une longueur de 10 km dans la commune.

La largeur carrossable de ces pistes varie de 3 à 5m. Non aménagées, le principal problème de ces pistes est leur praticabilité en saison des pluies avec la présence de zones marécageuses et la traversée des ravins. On note la présence de quelques radiers sur ces pistes, notamment sur les pistes de Ouattarasso (3 radiers) et de Dougoucourani (2 radiers) et un pont sur la route de Borrasso.

6.1.3. Voirie urbaine

La voie urbaine est composée de voies primaires, secondaires et tertiaires.

La voie primaire est constituée par le tronçon de la RN7 dans sa traversée de la ville sur environ 2 km avec une emprise de 50m.

La voie secondaire est constituée par les voies ci-après :

- la voie allant de la RN7 (au niveau de l'aboutissement de la route de Dougoucourani) au logement du Chef de Canton d'une longueur de 780 m et d'une emprise de 15 m. Il s'agit d'une voie historique et touristique très importante.
- la voie allant de la RN7 au logement du Chef de Canton et passant au Sud de la Caisse de KAFO JIGINEW d'une longueur de 710 m et d'une emprise de 15 m. Voie historique et touristique de la ville, elle reliait le village au logement du Chef de Canton.
- la voie Est-Ouest reliant la première voie du Canton à la route de Borrasso et passant au Nord du cimetière d'une longueur de 750m et d'une emprise de 20m;
- la voie allant de la RN7, passant par l'ex base de l'entreprise COLAS contournant le cimetière à l'Ouest et rejoignant la RN7 d'une longueur de 3550 m et d'une emprise de 15m;
- la voie Est -Ouest passant au Nord du marché d'une longueur de 1140m et d'une emprise de 20m.

La voie tertiaire est constituée par le reste des rues et ruelles.

Dans l'ensemble, la voirie urbaine n'a fait l'objet d'aucun aménagement à l'exception du tronçon de la RN7 à l'intérieur de la ville. Les voies de Loulouni ne sont ni dénommées, ni numérotées

6.1.4. Ouvrages d'art

Les principaux ouvrages d'art existants dans la commune sont ceux qui ont été réalisés à l'occasion de l'aménagement de la RN7. Il s'agit des dalots cadres et des ponts busés. Avec la présence des plaines autour de la ville, il existe d'autres ouvrages d'art au niveau de la traversée de celle-ci :

- quatre (04) ponts cadres sur la route de Dougoucourani ;
- deux radiers ; l'un (1) sur la route de Borrasso et l'autre sur la route de Ouattarasso;

6.2. RESEAUX DIVERS

6.2.1 Alimentation en eau

Bien que situé dans la zone soudanienne humide, l'accès à l'eau potable reste l'un des principaux problèmes au développement socio-économique de la commune de Loulouni. La couverture en points d'eau modernes reste faible.

Les sources d'eau constituées en majeure partie de puits traditionnels et de pompes à motricité humaine sont très souvent insuffisantes et dans beaucoup de cas, les pompes sont en panne et les puits sont presque tous à sec pendant la saison sèche.

La réalisation des points d'eau (forages et puits modernes) demande un investissement qui dépasse très souvent les capacités des populations.

L'alimentation en eau des animaux est par contre assurée grâce à la présence de cours d'eau permanent, notamment le Kobafing.

Alimentation en eau potable de la ville de Loulouni

La Ville de Loulouni ne dispose pas de réseau d'adduction d'eau potable. Les besoins en eau potable de la ville sont satisfaits à partir de :

- quatre (04) forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- un (01) forage privé équipé d'une pompe électrique (alimentation par groupe électrogène);
- un puits traditionnel équipé d'une pompe manuelle.
- un puits traditionnel dans au moins chaque famille. Dans la partie haute de la ville où la nappe phréatique est profonde, les puits tarissent très vite.

En l'absence de Comité de gestion d'eau au niveau des forages, les pompes sont fréquemment en panne.

Autres points d'eau dans la Commune

Il existe à travers la commune de Loulouni:

- 23 forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- 1 forage équipé d'une pompe solaire ;
- 2 puits à grand diamètre;

Le tableau n°17 donne la répartition spatiale des points d'eau à l'intérieur de la commune.

Tableau n° 17: Répartition des points d'eau à l'intérieur de la commune

N°	Localités	Nature Ouvrage		Observations
		Forage	Puits à grand diamètre	
1	Banankoro	-		Bon
2	Billasso	1		Bon
3	Borioni	1		Bon
4	Bounou	-		Bon
5	Dougoucourani	-		Bon
6	Faco-Kourou	1		Bon
7	Kadondougou	-		Bon
8	Katiorniba	-	1	Bon
9	Katogola	2		Bon
10	Kebeni	2		Bon
11	Komono	-		Bon
12	Lanfiala	1		Bon
13	Loulouni	4		Bon
14	N'dosso	1	1	Bon
15	N'Golokasso	1		Bon
16	N'Guinso	1		Bon
17	Niéguasoni	2		Bon
18	Niérouani	-		Bon
19	Ouattarasso	1		Bon
20	Perasso	1		Bon
21	Senina	1		Bon
22	Serekeni	2		Bon
23	Sibirasso	1		Bon
24	Siéou	1		Bon
25	Siéou -courani	-		Bon
26	Siranikoroni	-		

27	Sorobilé	2	1 en panne
28	Woroni	2	1 solaire
29	Zanso	-	Bon
Total		24	2

Source : DRHE Sikasso Octobre 2005

Les pompes sont fréquemment en panne et les puits tarissent en saison sèche. Cette situation fait que la majeure partie de la population s'alimente au niveau des puits traditionnels où l'eau n'est pas le plus souvent potable.

Des campagnes de sensibilisation en direction de la population devront être effectuées dans le sens du suivi et du contrôle de l'utilisation des eaux des puits traditionnels.

Dans la commune on dénombre les points d'eau de surface suivants :

- le Kobafing et ses affluents ;
- la mare de Katiorniba ;
- la mare de Borioni (où la pisciculture est pratiquée) ;
- la mare de Komoro.

Quatre barrages de retenue d'eau ont été réalisés dans la commune :

- la retenue d'eau de Lanfiala ;
- la retenue d'eau de Ouattarasso ;
- la retenue d'eau de Niégouassoni ;
- la retenue d'eau de Loulouni.

Les deux dernières ont été endommagées par les eaux.

Conclusion :

La nécessité d'un réseau d'adduction d'eau potable conforme se pose de plus en plus dans la ville de Loulouni avec l'expansion démographique que connaît actuellement celle-ci. L'insuffisance des points d'eau modernes dans la commune a pour conséquences : la consommation d'eau non potable des puits traditionnels et la prolifération de maladies liées à l'eau comme la dracunculose, les diarrhées, et diverses infections abdominales.

En hydraulique pastorale, la présence de cours d'eau permanents dans la commune constitue un atout. Cependant, l'érosion hydrique très poussée entraîne leur comblement progressif diminuant ainsi leur capacité de stockage.

6.2.2. Réseau d'électricité

La ville de Loulouni ne dispose pas de réseau d'électricité. Les besoins individuels sont satisfaits par des sources d'énergie autonomes (groupes électrogènes, panneaux solaires, moulins).

Il y a le besoin d'un réseau d'électricité conforme à Loulouni et son absence empêche toute action de développement qui nécessite l'utilisation de sources continues d'énergie.

6.2.3. Réseau de télécommunications et poste

Téléphone:

Grâce au passage de la fibre optique en direction de la Côte d'Ivoire, la ville de Loulouni vient de bénéficier d'un réseau téléphonique d'une capacité de 60 lignes extensible. Le nombre d'abonnés est de 49. Le fonctionnement du réseau connaît des problèmes techniques. Seuls quatre (04) cabines téléphonique et quelques lignes fonctionnent.

Ville de transit, Loulouni souffre énormément des problèmes liés à la communication en raison de fréquentes perturbations.

Télévision – Radio :

La télévision malienne couvre la commune de Loulouni à partir des relais de Sikasso et de Kadiolo.

Les radios FM de Kadiolo et de Sikasso sont difficilement captées à Loulouni. Il existe une radio (non officielle) dénommée "Benkadi" qui émet dans la ville de Loulouni. Elle est confrontée aux difficultés suivantes :

- le manque de local adapté ;
- le manque de sources d'énergie continue ;
- le manque de matériels ;
- le manque d'infrastructures adéquates ;
- l'insuffisance de personnels qualifiés.

Il existe également des réseaux administratifs de commandement (RAC) au niveau de l'administration et des centres de santé communautaires (CSCOM) de Loulouni, Lanfiala, Woroni et Kebeni.

Poste

Il n'y a pas de représentation de l'Office National des Postes à Loulouni. Les courriers et mandats sont acheminés à partir de Kadiolo, Zegoua ou Sikasso.

6.3 ENVIRONNEMENT

6.3.1 Assainissement

L'assainissement de la ville Loulouni connaît beaucoup de difficultés en raison de l'insuffisance des moyens et surtout d'un manque de participation des populations à des opérations d'assainissement de leur milieu. Le problème est d'autant plus crucial que la mairie ne dispose pas encore d'un service de voirie municipale.

- Drainage des eaux pluviales

La ville de Loulouni est entourée par des plateaux et des collines qui définissent deux grands bassins versants séparés par une ligne de crête passant par « la colline du Chef de Canton ». La ville est située entre deux marigots qui drainent chacun un bassin versant. Les parties Nord et Est de la ville sont drainées d'Ouest en Est vers le Kobafing. Le second bassin versant qui occupe la partie Sud de la ville est drainé du Nord au Sud par le Kodialani. Les deux marigots drainent l'ensemble des eaux vers le Sud en direction du Banifing.

Il n'existe aucun système artificiel de drainage des eaux dans la ville de Loulouni à l'exception des deux fossés latéraux de la RN7 qui sont obstrués dans la partie Nord et transformés en de véritables ravins dans la partie Sud.

Divers dépressions et ravins jouent le rôle de collecteurs naturels dans la ville. Il est important de signaler que la RN7 constitue un obstacle à l'écoulement normal des eaux vers l'Est.

Compte tenu de la situation topographique de la ville et des pentes très prononcées par endroits, le drainage des eaux de ruissellement constitue aujourd'hui à Loulouni un problème crucial (ravinement des rues, inondation et effondrement des constructions) surtout aux abords des cours d'eau. Pourtant, il sera très facile d'évacuer les eaux de pluies en disposant convenablement des ouvrages sur les passages repérés.

- Evacuation des déchets liquides

A Loulouni, les déchets liquides sont constitués par les eaux usées de vaisselle, de lessive et similaires. Il n'existe pas de système d'évacuation des eaux domestiques. Celles-ci sont directement déversées dans les rues à travers des saignées effectuées dans les murs de clôtures ou dans des petites excavations faisant office de puisard où le sol les absorbe.

Cette solution ne pose pas de problèmes environnementaux majeurs dans les quartiers où la densité est faible. Par contre dans les quartiers anciens (noyau ancien de la ville près de la plaine) à forte densité et où la nappe est peu profonde, la concentration peut facilement saturer le sol d'où des nuisances et des pollutions.

En général, les eaux de cuisine ou de lessive sont directement déversées dans la cour ou dans la rue.

Pour l'évacuation des excréta, la majeure partie de la population utilise des latrines traditionnelles qui une fois remplies sont fermées pour un autre emplacement. Après décomposition des excréta, la fosse est vidée manuellement et le contenu transporté aux champs pour servir de fumures. Le plus souvent, par manque d'espace pour les nouvelles latrines, les excréta sont déposés dans des trous creusés à côté des latrines où ils se décomposent avant d'être transportés dans les champs comme fumures organiques.

- Evacuation des déchets solides

A Loulouni, les déchets solides sont principalement constitués par les déchets d'origine domestique (les plastiques, les papiers, les feuilles mortes, les verres, les restes d'aliments et les crottes d'animaux) et des déchets biomédicaux produits dans le centre de santé.

< Collecte et transport des ordures ménagères

A Loulouni, il n'existe aucun système de collecte et de transport des ordures ménagères. Les ordures sont déposées anarchiquement à travers la ville avant d'être transportés dans les champs comme fumures. Les dépôts anarchiques qui sont gênants pour la circulation polluent les espaces vitaux de la ville.

Une association de femme dénommée « NEMASSO » s'occupe du nettoyage du marché toutes les semaines. Elle est rémunérée par la Mairie.

Aucun dépôt de transit aménagé n'existe dans la ville de Loulouni.

< Déchets biomédicaux

Les déchets biomédicaux produits au niveau du Centre de Santé de Loulouni et des CSCOM de la commune sont brûlés dans des incinérateurs. Les résidus sont déversés dans une fosse étanche confectionnée à cet effet.

6.3.2. Situation de l'écosystème

Introduction

Bien que située dans une zone où l'exploitation des ressources naturelles est contrôlée par le Service de la Conservation de la Nature, les problèmes liés à l'écosystème de la commune de Loulouni sont importants.

Ces problèmes concernent les points suivants :

- le déboisement et les feux de brousse;
- l'érosion ;
- la divagation des animaux et la garde d'animaux dans les concessions.

- Déboisement et feux de brousse

Situé dans la zone soudanienne avec une bonne couverture végétale, le milieu écologique de la commune de Loulouni jadis florissant a connu un appauvrissement de la diversité biologique lié à la disparition d'espèces végétales et animales de plus en plus nombreuses accompagnée d'une dégradation du cadre de vie des populations.

En effet, la coupe abusive de bois est fréquente dans la commune de Loulouni (bois de chauffe, défrichement anarchique pour les champs et surtout la production du charbon de bois) à cause de la proximité des grands axes routiers. La pression excessive sur les ressources naturelles établit un processus de dégradation des sols et des végétaux qui diminue structurellement la production de moyens de survie et aggrave la pauvreté.

Les actions suivantes sont à l'origine du déboisement dans la commune :

- la disparition des grands ligneux sur pieds à cause de la coupe abusive ;
- la dégradation du couvert végétal par l'extension des défrichements (champs et jardins) ;
- l'élevage pastoral extensif ;
- la coupe abusive du bois pour le charbon de bois, le bois de chauffe, le bois pour la construction et d'autres activités domestiques ;
- les feux de brousse ;

Il n'existe pas de politique de gestion rationnelle des ressources naturelles à Loulouni. On peut cependant noter l'existence de :

- bosquets, plantations individuelles ou collectives dans tous les villages de la commune ;
- marchés ruraux de bois de Ouattarasso, Bounou, N'dosso et Loulouni.
- zones de mise en défens ;
- Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières dont les activités n'ont pas encore démarré.

Les espèces de plants de reboisement sur le terroir de la Commune sont l'eucalyptus, le mélina, le neem, l'acacia, le sisan et le flamboyant.

Il existe quatre types de plantations:

- la plantation d'alignement le long des voies (neem, eucalyptus, flamboyant, etc) ;
- la plantation de bosquet pour bois de service (eucalyptus, chô, kolokolo, etc) ;
- la plantation exotique dans les cours des maisons (flamboyant, neem, etc) ;
- et la plantation pour haie vive (anarcadium, éphorbes, Jatropha curcas, etc.).

Les données relatives au reboisement sont indiquées dans le tableau n° 18 ci-après :

Tableau n°18: Campagne de reboisement de l'année 2004 et des neuf premiers mois de 2005

Types de reboisement	Campagne 2004		Campagne 2005	
	Nombre de plants	Superficie/long	Nombre de plants	Superficie/long
Bosquet	700	2,25 ha	577	2ha
Alignement	215	1000 ml	215	1000ml
Haie-vive	4950	2475ml	600	600 ml
Vergers	5082	5 ha	5178	71,71 ha
Enrichissement	270	-	175	35ml
Fixation	600	-	-	-
Total	11517 plants dont 300 boutures	7,25 ha 3475 ml	6745 plants dont 600 boutures	73,71 ha 1635ml

Source : Antenne de la Conservation de la Nature de Loulouni Octobre 2005

Il n'existe pas de forêt classée dans la commune de Loulouni.

Les travaux de mise en défens des terres de culture contre l'érosion hydrique sont moins importants dans la commune.

La proximité de l'homme et le braconnage ont appauvri la faune.

- Erosion

La diminution du couvert végétal provoquée par les actions ci-dessus citées associées à la présence des collines favorise l'érosion hydrique. En effet beaucoup de plateaux ont été dénudés par l'érosion hydrique qui menace actuellement les champs de cultures et les espaces pastoraux. On assiste à une accumulation du sable et un comblement progressif des cours d'eau.

- Autres Problèmes

Il est important de signaler l'emploi massif d'engrais et de pesticides dans la commune qui est à la base de cas d'intoxication signalés au niveau du centre de santé.

La culture intra domiciliaire est très pratiquée dans la ville (surtout au niveau des nouveaux quartiers). Cette pratique associée à la présence des marais autour de la ville est à l'origine d'une prolifération poussée des moustiques en hivernage.

A Loulouni, les animaux qui sont parqués dans la ville ou qui divaguent dans les rues sont sources de pollution par les bouses qu'ils produisent.

Conclusion

La ville de Loulouni est dépourvue de réseau d'adduction d'eau, de drainage des eaux pluviales et d'électricité. Il n'existe pas de système d'évacuation des eaux usées et des excréta.

En l'absence de dépotoirs de transit, de GIE d'assainissement et de moyens adéquats pour la Mairie, le ramassage des ordures ménagères n'est pas assuré.

VII.

EQUIPEMENTS EXISTANTS



Bureaux du Sous Préfet



Chutes de Woroni

Les équipements collectifs de la ville de Loulouni peuvent être répartis en huit (8) grandes catégories :

1. Equipements administratifs ;
2. Equipements socio -sanitaires ;
3. Equipements scolaires ;
4. Equipements commerciaux ;
5. Equipements sportifs et culturels ;
6. Equipements touristiques et de loisirs ;
7. Equipements culturels ;
8. Equipements de sécurité.

7.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les données sur les équipements administratifs existants sont indiquées dans le tableau n°19 ci-après.

Tableau n°19: Equipements administratifs de la ville de Loulouni

N°	Désignation	Localisation	Superf des parcelles (m2)	Date de Constr.	Nature des Matériaux	Etat Physiq.	Observation
1	Bureau et logement du Sous-Préfet et pied à terre	Centre ville	1400	-	Dur	Mauvais	Clôturé en partie
2	Mairie	Centre ville	3600	2005	Dur	Bon	En Chantier
3	Locaux Antenne du SL de la Conservat° de la Nature	Loulouni Nord	10000	1982	Dur	Passab	Clôturé en banco
4	Service vétérinaire	Loulouni Sud	10000	1980	Dur	Passab	Non clôturé
5	Maison du Peuple	Centre ville	3000	1980	Dur	Passab.	Clôturé
7	CMDT	Centre ville	1600	1978	Dur	Bon	Clôturé en partie
8	SOTELMA	Près école B	4000	2005	Dur	Bon	Non Clôturé
9	Radio BENCADI	Ancien noyau	1000	1998	Dur	Mauvais	Clôturé en banco
10	Camp des gardes	Centre ville	-	1960	Banco	En ruine	
11	Logements enseignants	Ecole A	-		Banco-stabilisé	Passab.	Utilisés en partie par les gardes
12	Groupe de Recherche et d'Application Technologique (GRAT)	Loulouni Nord	900	2005	Dur	Bon	En location
13	Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières (PGDRF)	Loulouni Nord	-	2005	Dur	Bon	Bosquet Nord
14	Kafo Jiginèw	Centre ville	900	2004	Dur	Bon	Non clôturé
15	Caisse d'Epargne et de Crédit Sôro Yiriwa Sô	-	-	-	-	-	En location chez Kafo Jiginèw

Source : Atelier 21 Octobre 2005

Certains équipements sont insuffisants et se trouvent dans un état passable. Certains services n'ont pas de locaux propres. Les locaux de la Mairie sont en cours de construction.

Il faut les réhabiliter ou les rénover et procéder à des extensions ou à des nouvelles constructions.

7.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les équipements scolaires existants sur le territoire de la Commune de Loulouni sont:

- les équipements scolaires de niveau Communal : établissements préscolaires et établissements de premier cycle de l'enseignement fondamental ;
- les équipements scolaires de niveau Cercle : le second cycle de l'enseignement fondamental.

7.2.1 : Enseignement préscolaire

Il existe à Loulouni un jardin d'enfants public créé en 1986. Ses activités se déroulent dans le même local que le CED. Son état est passable.

Il compte 60 enfants dont 28 garçons encadrés par un moniteur.

7.2.2. Enseignement fondamental

- Ecoles de Premier cycle

Ville de Loulouni

Dans la ville de Loulouni existent deux écoles de premier cycle : l'école de Loulouni A 1^{er} cycle (6 salles de classe) et l'école de Loulouni B (6 salles de classe dont une salle hors de l'école dans les locaux de la pédagogie convergente).

L'école de Loulouni A, la plus vieille de la ville a été créée en 1936 et celle de Loulouni B, la plus récente en 1990.

Les données sur les écoles de 1^{er} cycle A et B sont indiquées dans les tableaux n°20 et 21 ci-après :

Tableau n°20 : Effectifs de l'Ecole de 1^{er} Cycle A
(Année scolaire 2005-06)

Nbre Clas.	Elèves			Enseignants				Nb moyen. Elèves/ clas.
	G	F	Total	MPC	CO	MS	Total	
6	230	179	409	6	-	-	6	68

Source : CAP de Kadiolo Octobre 2005

MPC = Maître Premier Cycle ; Co = Contractuels; MS = Maître Stagiaire G= Garçons ; F= Filles.

Tableau n°21 :: Effectifs de l'Ecole de 1^{er} Cycle B
(Année scolaire 2005-06)

Nbre Clas.	Elèves			Enseignants				Nb moyen. Elèves/ clas.
	G	F	Total	MPC	CO	MS	Total	
12	374	270	644	6	-	1	6	107

Source CAP de Kadiolo Octobre 2005

MPC = Maître Premier Cycle ; Co = Contractuels; MS = Maître Stagiaire G= Garçons ; F= Filles.

L'école de Loulouni A qui pratique la pédagogie convergente a moins d'élèves par classe que l'école B dont l'enseignement est de type classique.

Villages

En dehors de la ville de Loulouni, la commune compte :

- trois (3) écoles publiques totalisant 12 Salles de classe : Woroni (6), Kébéni (3) et Lanfiala (3) ;
- dix neuf (19) écoles communautaires totalisant 50 Salles de classe.

Certaines écoles n'ont pas le nombre de salles de classe requis (trois salles de classe là où il en faut 6).

Aucune de ces écoles n'est clôturée.

Seules les écoles de Woroni, de Kébéni et de Lanfiala bénéficient de latrines publiques.

Les mobiliers scolaires et le matériel didactique sont en nombre insuffisant.

Tableau n°22: Besoins en salles de classe des écoles de 1^{er} cycle de la Commune.

N°	Ecoles	Salles de classe existantes	Besoin en salles de classe
Ecoles publiques			
1	Loulouni A	6	3
2	Loulouni B	5	1
3	Woroni	6	-
4	Lanfiala	3	3
5	Kébéni	3	3
Total Ecoles publiques		23	10
Ecoles Communautaires			
1	Fakokourou	3	3
2	Perasso	3	3
3	Gouisso	1	5
4	Sieouba	4	2
5	Sieoukourani	3	3
6	Niegouasoni	3	3
7	Katiorniba	3	3
8	Ouattarasso	3	3
9	N'golokasso	3	3
10	Serekeni	3	3
11	Komoro	3	3
12	Nirwani	1	5
13	Zanso	2	4
14	N'Dosso	3	3
15	Siranikoroni	2	4
16	Banancoro	2	4
17	Bilasso	3	3
18	Sorobilé	3	3
19	Dougoukourani	2	4
Total écoles communautaires		50	64
Total Général		73	74

Source : CAP de Kadiolo Octobre 2005

- Ecoles du second cycle

Il existe dans la commune de Loulouni deux (2) second cycles situés à Loulouni (groupe scolaire A) et Woroni.

Loulouni Second cycle A

Créé en 1976, les infrastructures sont :

- 9 salles de classe en bon état ;
- 1 bloc de latrines à trois compartiments ;
- 2 magasins ;
- 1 bibliothèque contenant environ 840 livres.
- 1 foyer de loisirs ;
- 1 cuisine utilisée pour les cours pratiques d'enseignement ménagé ;
- 1 logement pour le directeur dont l'état est passable.

Le mobilier comprend :

- 144 tables bancs ;
- 9 bureaux de professeur.

Tableau n° 23: Effectifs du Second Cycle de Loulouni (Année scolaire 2005-2006)

Nbre Clas.	Elèves			Enseignants				Nb moyen. Elèves/clas.	Observ.
	G	F	Total	MSC	CO	MS	Total		
9	544	320	864	7	-	-	7	96	Loulouni second cycle comprend 8 salles de classe en très bon état et 1 salle en banco stabilisé.

Source CAP de Kadiolo Octobre 2005

Le nombre d'enseignant est de 7 dont 4 hommes et 3 femmes.
Le ratio Elèves/Maître est de 864/7 soit 123,42 pour un maître.
Le ratio Elèves/Classe est de 864/9 soit 96 élèves pour une classe.

Le résultat au DEF pour l'année 2003-2004 est le suivant :

Nombre de candidats : 142

Nombre de candidats admis : 32 dont 32 Garçons et aucune fille soit un taux de réussite de 22,5% ou un élève sur cinq.

Tableau n°24: Taux de scolarisation de la Ville et de la commune de Loulouni

Intitulé	Ville de Loulouni	Commune de Loulouni
Garçons	55,95%	49,99%
Filles	50,92%	53,40%
Total	53,43%	46,59%

Source CAP de Kadiolo Octobre 2005

En dehors de la ville de Loulouni il existe dans la commune le second cycle de Woroni dont les effectifs sont donnés dans le tableau suivant :

Tableau n°25: Effectifs du Second Cycle de Woroni (Année scolaire 2005-2006)

Nbre Clas.	Elèves			Enseignants				Nb moyen. Elèves/clas.
	G	F	Total	MSC	CO	MS	Total	
3	240	128	368		3	1	4	123

Source : CAP de Kadiolo Octobre 2005

MSC=Maître du second cycle ; CO=Contractuels; MS= Maître Stagiaire ; G=Garçons , F=Filles

Les Résultats au DEF en 2004-2005 sont : 48 admis dont 38 garçons et 10 filles sur un effectif total de 85 soit un taux de réussite de 56,5%.

7.2.3 CED

Dans la commune de Loulouni il y a deux Centres d'Education pour le Développement qui sont respectivement situés à Loulouni et à Banankoro.

Ce sont des établissements publics dont l'état est passable.

7.2.4. Medersas

Il existe trois medersas à Loulouni. Seule une medersa se trouve dans des locaux en bon état, les activités des deux autres se déroulent dans des locaux en banco en mauvais état. Il existe également deux medersas à Sibirasso et un à Kébéni.

Les effectifs des medersas sont donnés dans le tableau n°26 ci-après :

**Tableau n°26 : Effectifs des Madersas
(Année scolaire 2005-06)**

Nbre Clas.	Elèves			Enseignants				Nb moyen. Elèves/clas.
	G	F	Total	MPC	CO	MS	Total	
11	168	127	295	11	0	0	11	27

Source : CAP de Kadiolo Octobre 2005

MPC = Maître Premier Cycle ; Co = Contractuels; MS = Maître Stagiaire G= Garçons ;
F= Filles

Tableau n°27: Equipements scolaires de la ville de Loulouni

Désignations	Localisation	Superf. (m2)	Date const.	Nature Matériau	Etat	Observation
Jardin d'enfants/CED	Quartier Marché	Nc	1986	Banco	Passab.	Non Clôturé
Groupe scolaire Loulouni A	Quartier I	4500	1936	Dur	Bon	Non Clôturé
Ecole Loulouni B	Quartier I	1500	1990	Dur	Bon	Non Clôturé
Medersas Bréhima Diabaté	Quartier II	Nc	1990	Dur	Bon	En location
Medersas Karim Ballo	Quartier III	Nc	1999	Banco	Mauvais	Intégré au domicile
Medersas Siaka Traoré	Quartier III	Nc	2001	Banco	Mauvais	Intégré au domicile

Source : Atelier 21 Octobre 2005

Nc : non connu

7.3 EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES

Les équipements sanitaires situés sur le territoire de la Commune de Loulouni comprennent les Centres de Santé Communautaire (CSCOM) de Loulouni, Woroni et Kébéni et les cases de santé de Lanfiala, Sieou, Senina et Serekeni tenues par des accoucheuses traditionnelles.

*CSCOM de Loulouni

Le centre de santé de Loulouni construit en 1945 a été érigé en CSCOM en 1995.

Le CSCOM se compose d'un dispensaire, d'une maternité, d'un dépôt de médicaments et d'un hangar de vaccination.

Le dispensaire comprend :

- une salle de pansement et de petites chirurgies;
- une salle d'injection ;
- une salle de consultations externes ;
- une salle d'observation ;
- un espace d'attente sous véranda ;
- un hangar de vaccination.

La maternité se compose de:

- une salle de consultation prénatale ;
- une salle d'accouchement ;
- une salle de consultation post-natale ;
- une salle pour suites de couche ;
- une annexe pour suites de couche.

L'état des locaux du CSCOM est assez bon. L'ensemble est clôturé.

Le tableau n°28 ci-après donne la répartition des lits par service :

Tableau n°28 : Répartition des lits par service

Services	Nombre de lits d'hospitalisation
Maternité	8
Dispensaire	2
Total	10

Source : CSCOM de Loulouni Octobre 2005

La répartition du personnel socio-sanitaire est donnée dans le tableau n°29 ci-après :

Tableau n°29 : Personnel Socio-sanitaire du CSCOM de Loulouni

N°	Qualification	Nombre
1	Médecin généraliste	0
2	Gérant de dépôt de médicament	1
3	Technicien supérieur de santé	1
4	Infirmière obstétricienne	0
5	Matrones	3
6	Aides soignantes	1
7	Manœuvre gardien	1
	Total	7

Source : CSCOM de Loulouni Octobre 2005

Les moyens logistiques du CSCOM sont donnés dans le tableau n°30 ci-après :

Tableau n°30: Moyens logistiques du CSCOM de Loulouni

Désignation	Nombre	Etat		
		Bon	Passable	Observation
Véhicule 4x4	-	-	-	
Ambulance	-	-	-	
Motos	2	1	1	
Groupe électrogène	-	-	-	
RAC (panneau solaire)	1	-	-	
Réfrigérateur (chaîne de froid)	1	1	-	En cours d'installation
Téléphone				

Source : CSCOM de Loulouni Octobre 2005

Les maladies les plus fréquentes sont indiquées dans le tableau n°31 ci-après :

Tableau n°31: Maladies fréquentes

Désignation	%
Paludisme	25
Infections respiratoires aiguës (IRA)	5
Maladies diarrhéiques	10
Maladies traumatologiques	5
Autres maladies (IST, Infections cutanées, hyper/ hypotension)	55
Total	100

Source : CSCOM de Loulouni Octobre 2005

Le nombre de consultations par jour au CSCOM de Loulouni est de 10 malades en moyenne.

Le nombre d'accouchements par mois est de 30 accouchements en moyenne.

***Autres équipements sanitaires**

Il existent les Centres de Santé Communautaire (CSCOM) de Woroni et de Kébéni et des cases de santé où les accoucheuses traditionnelles jouent le rôle de matrones à Sieou, Senina et Serekeni.

7.4 EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

Les équipements commerciaux de la ville de Loulouni sont : le marché, l'aire d'abattage et le marché à bétail etc.

7.4.1 Marché

Le marché de Loulouni, l'un des plus importants marchés de fruits et légumes de la région de Sikasso est situé dans la partie Nord de la ville. Il est relié à la RN7 par une bretelle non aménagée.

Le marché comprend essentiellement des installations privées (boutiques, gargotes etc..) qui le bordent, des installations précaires et un parking de chargement au centre.

Il y a environ 91 boutiques.

Le marché n'est pas aménagé et ne compte aucun équipement socio-collectif réalisé par la mairie.

Environ cent camions partent du marché, chargés de produits locaux du mardi au jeudi.

Seul un droit de place de 50 FCFA par jour est perçu actuellement par la Mairie sur le marché.

Une association de femme dénommée « NEMASSO » s'occupe du nettoyage du marché toutes les semaines.

7.4.2 Gare Routière

Il n'existe pas de gare routière formelle à Loulouni. Les véhicules stationnent le long de la RN7.

7.4.3 Dépôts de carburant et Stations Services:

La ville compte des points de vente de carburant tous installés le long de la RN7.

Ces points de vente se trouvent sur des sites non appropriés (voisinage d'habitation ou de commerces).

Une station d'essence est en cours de réalisation.

7.4.4 Aire d'abattage

Il existe au Sud de la ville, à l'Est de la RN7, une aire d'abattage avec séchoir et point d'eau (puits).

Les effluents sont déversés dans un puisard.

7.4.5 Marché à bétail

Il existe un marché à bétail situé au Sud de la ville non loin de l'aire d'abattage avec espace de vente, parc de vaccination et rampe d'embarquement.

L'état des équipements commerciaux de la ville de Loulouni est donné dans le tableau n°32 ci-après :

Tableau n°32 : Equipements commerciaux de la ville de Loulouni

N°	Désignations	Localisation	Superf.	Date de const.	Nature des Matériaux	Etat physique	Observations
1	Marché	Loulouni Nord	2,5 ha	1984	Précaire	-	Non aménagé
2	Station service	Loulouni RN7	1000 m2	2004	Dur	Bon	En construction
3	Aire d'abattage	Sud Loulouni	-	1994	Dur	Bon	Aménagée
4	Marché à bétail	Sud Loulouni	-	1994	Dur	Bon	Aménagé

Source : Atelier 21 Octobre 2005

7.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS**7.5.1 Equipements sportifs**

Il existe une aire de jeux au groupe scolaire de Loulouni B et un terrain de football non aménagé au Nord des bureaux du Sous-Préfet.

7.5.2 : Equipements culturels

Il s'agit :

- du cinéma N'Galoulou;
- de la maison du peuple qui abrite actuellement la Mairie ;
- de la cour de spectacles.

Le tableau n°33 ci-dessous donne l'état des équipements culturels :

Tableau n°33 : Etat récapitulatif des équipements culturels de la ville de Loulouni

N°	Désignations	Localisation	Superf.	Date de Const.	Nature des Matériaux	Etat	Observations
1	Maison du Peuple	Loulouni centre	3000m2	1984	Dur	Passab	Actuelle Mairie
2	Cinéma	Loulouni Nord	-	-	Dur	Bon	Non fonctionnel
3	Cour de spectacle	Loulouni centre	1250 m2				Clôturée

Source : Atelier 21 Octobre 2005

7.6 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Il n'existe aucune structure d'hébergement dans la ville. toutefois un hôtel est en cours de construction.

Les sites touristiques existants sont :

- les magnifiques chutes de Woroni et la porte du Soudan français à Woroni (à environ 12 km au Sud) ;
- les magnifiques chutes de Sorian (à environ 35 km au Sud-Est) ;
- la rivière du poisson sacré et la mosquée en pierre de Kébéni (à environ 25 km au Sud) ;

- la fosse commune de Facocourou et les vestiges de l'ancien village de Facocourou ; (à environ 25 km au Sud-Est) ;
- le tata de Sénina construit par Chaka Traoré de Sikasso (à environ 15 km à l'Ouest) ;
- le bœuf en pierre de Zanso connu pour sa légende (à environ 4 km au Sud) ;
- « le logement du représentant du chef de canton de Sikasso Abdrahamane Berthé».

7.7 EQUIPEMENTS CULTUELS

7.7.1 Mosquées

Il existe deux (2) mosquées dans la ville de Loulouni dont une mosquée de vendredi.

7.7.2. Eglises

Il existe une église Protestante et une église catholique chrétienne.

7.7.3. Cimetières

Il existe un cimetière situé au Nord-Est de la ville de Loulouni.

Tableau n°34 : Etat récapitulatif des équipements culturels de la ville de Loulouni

N°	Désignations	Localisation	Superf. (ha)	Date de const.	Nature des Matériaux	Etat	Observations
1	Mosquée de l'ancien village	Quartier I	0,5	1979	Dur	Bon	Clôturée
2	Mosquée du centre administratif	Quartier IV Loulouni Marché	0,075 0,075	2003 1996	Banco Banco	Bon Bon	Non clôturée Non clôturée
3	Eglise Protestante	Loulouni Marché	1,5	1997	Dur	Bon	Clôturée
4	Eglise Catholique	Loulouni Sud-	7,2	-	-	-	Non clôturé
5	Cimetière	Ouest					

Source : Atelier 21 Octobre 2005

7.8 EQUIPEMENTS DE SECURITE

Il n'existe pas d'équipements de sécurité.

Le Sous-préfet a à sa disposition des gardes qui sont logés dans les logements des enseignants, leurs locaux étant en ruine.

CONCLUSION

La ville de Loulouni, 4008 habitants selon le RGPH de 1998 est caractérisée par :

- une position géographique favorable, située à 50km de Sikasso et des frontières ivoirienne et burkinabé, elle est au cœur d'un territoire agricole très riche. Cette situation lui confère un rôle de ville moyenne interface entre l'urbain et le rural;
- une prédominance au niveau des activités économiques de l'agriculture et du commerce, les autres activités en développement étant l'élevage, le transport et l'artisanat;
- une population jeune avec un taux d'accroissement de 2,8% ;
- un manque ou une insuffisance d'infrastructures en tout genre : Voirie, assainissement, réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone;
- un manque d'équipements collectifs qui sont en outre concentrés dans la partie centrale de la ville;
- une demande de plus en plus grande dans la ville de parcelles destinées à l'habitation, mais aussi aux activités et aux équipements, notamment de bureaux;
- des problèmes environnementaux : ravinement, nuisances diverses en milieu urbain etc.

Deuxième partie

RAPPORT DE PLANIFICATION

I.

ZONAGE

L'analyse de l'occupation de l'espace a fait apparaître de grandes entités homogènes ou zones dans la ville de Loulouni (zones d'habitat, zones d'activités, espaces boisés, zones de maraîchage ou de riziculture etc..).

Dans l'optique d'un développement harmonieux de la ville, il est prévu de les renforcer et d'en créer de nouvelles.

1.1. Zones d'habitat

1.1.1. Zones d'habitat existantes

- Noyau ancien

Les actions portent sur la réhabilitation de l'habitat par :

- la réalisation des réseaux de voirie, d'électrification, d'adduction d'eau, de téléphone et d'assainissement ;
- la création d'équipements collectifs là où ils n'existent pas : aires de jeux, espaces verts, places publiques, jardins d'enfants etc. ;
- le déguerpissement des populations installées dans les zones inondables et leur récasement sur un site de 5 ha situé dans la partie Nord de la ville;
- la préservation des lieux sacrés et de sites historiques ;
- la plantation d'arbres autour des concessions et des équipements socio-collectifs.

- Lotissements récents

Les actions portent sur :

- la réalisation des réseaux de voirie, d'électrification, d'adduction d'eau, de téléphone et d'assainissement ;
- la création d'équipements collectifs là où ils n'existent pas : aires de jeux, espaces verts, places publiques, écoles, jardins d'enfants etc. ;
- la réhabilitation de l'habitation ;
- la plantation d'arbres autour des concessions et des équipements socio-collectifs.

Les secteurs concernés sont les lotissements de 1984, 1987, 1993 et 2000-2001.

1.1.2. Futures zones d'habitat

La ville de Loulouni est limitée dans son extension par :

- les zones inondables à l'Est, au Sud et au Sud-Ouest ;
- les collines au Nord-Ouest.

Son extension peut se faire sur les côtés Nord et Ouest. Il est prévu de prolonger les tendances actuelles : extension en direction du Nord et de l'Ouest en vue de ne pas allonger les distances et le long de la RN 7 pour réduire les coûts des investissements.

Estimation des besoins futurs en espace pour l'habitat

Les besoins concernent essentiellement la ville de Loulouni d'où viendra le surplus de la population.

La Mairie dispose en son sein d'environ 50 demandes en attente, ce qui correspond à 3,45 ha arrondi à 5 ha.

Tableau n°35 : Projection de la population de la ville de Loulouni

Année	1987	1998	2005	2010	2015	2020	2025
Loulouni Ville	2957	4008	4863	5431	6235	7158	8218

Source RGPH et estimations DRPSIAP de Sikasso

En prenant un taux d'accroissement de 2,8% (taux observé entre les RGPH de 1987 et 1998), le surplus de population sera de :

- 568 habitants entre 2006 et 2010 (1^{ère} phase) ;
- 804 habitants entre 2011 et 2015 (2^{ème} phase) ;
- 925 habitants entre 2016 et 2020 (3^{ème} phase) ;
- 1060 habitants entre 2021 et 2025 (4^{ème} phase)

soit au total 3357 habitants pour les quatre phases.

En tenant compte des chiffres du RGPH : 6,3 personnes par ménage et 1,5 ménages par concession, le nombre de concessions à créer serait de l'ordre de :

- 61 concessions pour la première phase ;
- 86 concessions pour la deuxième phase ;
- 98 concessions pour la troisième phase ;
- 113 concessions pour la quatrième phase ;

La taille moyenne des parcelles d'habitation est estimée à environ 400 m² compte tenu du caractère semi-rural de la ville.

Les superficies nécessaires pour les parcelles d'habitation peuvent être estimée à :

- phase1 : 61x400 = 24 400 m² ;
- phase2 : 86x400 = 34 400 m² ;
- phase3 : 98x400 = 39 200 m² ;
- phase4 : 113x400 = 45 200 m²

En considérant une balance du territoire de 58% pour les parcelles d'habitation et 42% pour les équipements collectifs, la voirie, les espaces verts, et autres équipements socio-collectifs intégrés à l'habitat, la superficie totale nécessaire pour les deux phases s'élèverait à :

Phase1

Intitulé	Superficie (m2)
Habitations	24 400
Voirie-Equipements-espaces verts	17 669
S/Total	42 069
Demandes en attente	50 000
Total	92 069

Soit 92 096 m² ou 9,21 ha

Phase2

Intitulé	Superficie (m2)
Habitations	34 400
Voirie-Equipements-espaces verts	24 910
Total	59 310

Soit 59 310 m² ou 5,93 ha

Phase3

Intitulé	Superficie (m2)
Habitations	39 200
Voirie-Equipements-espaces verts	28 336
Total	67 536

Soit 67 536 m2 ou 6,75 ha

Phase4

Intitulé	Superficie (m2)
Habitations	45 200
Voirie-Equipements-espaces verts	32 731
Total	77 931

Soit 77 931 m2 ou 7,79 ha

Soit au total 29,68ha arrondis à 30 ha.

Il existe donc un besoin de 30 ha au total pour les quatre phases.

Les futures zones d'habitat sont localisées à l'Ouest et au Nord.

La répartition entre habitat administré et planifié est la suivante :

- Habitat administré 94% : 28 ha
- Habitat planifié 6% : 2 ha

1.2. Zones d'activités**1.2.1. Zones de bureaux**

Les actions concernent :

- la réhabilitation de la zone de bureaux actuelle;
- la création d'une nouvelle zone de bureaux au Nord de la ville, à l'Ouest de la RN7 sur une superficie de vingt (20) hectares.

1.2.2. Zone scolaire

Compte tenu de l'évolution de la population et des effectifs scolaires, il est créé au Nord-Ouest de la ville une zone scolaire pouvant recevoir un Lycée, un Centre de Formation Technique Professionnel et un Groupe Scolaire.

Sa superficie est de 10 ha.

1.2.3. Zone commerciale

Il est prévu :

- la réhabilitation de la zone commerciale actuelle ;
- la création d'une zone commerciale à l'Ouest, sur la route de Borasso. Sa superficie est de 3 ha.

1.2.4. Zone industrielle

Compte tenu de la vocation agro-industrielle de la ville, il est prévu la création d'une zone industrielle de quinze (15) hectares à l'entrée Sud de la ville, à l'Est de la RN7 au Sud du croisement d'avec la route de Nimbougou. Elle va accueillir les petites unités de transformation et de conservation des produits et sous produits issus de l'agriculture et de l'élevage.

Elle est entourée par une bande verte d'une largeur de cinquante (50) mètres.

1.2.5 Zone artisanale

Compte tenu de la vitalité de l'artisanat au niveau de la ville, il est prévu une zone artisanale de 8 ha au Sud de la nouvelle zone de bureaux.

1.2.6. Zone des hydrocarbures

Une zone d'hydrocarbures de quatre (4) hectares est prévue également à l'entrée Sud de la ville, au Sud de la zone industrielle. Elle sera entourée par une bande verte d'une largeur de cinquante (50) mètres.

1.2.7. Zone maraîchère

Il est prévu :

- la préservation des zones maraîchères existantes dans et autour de la plaine.

1.2.8. Zone de douane et d'entrepôts

Compte tenu des flux de personnes et de biens en provenance des pays voisins : Côte d'Ivoire et surtout Burkina Faso, une zone de douane et d'entrepôts est créée au Nord de la route de Nimbougou, à son intersection avec la RN 7. Elle couvre une superficie de quatre (4) hectares.

1.2.9. Zone militaire

Une zone militaire de trente (30) hectares est prévue au Nord de la route de Sirakoro.

1.3. Armature verte

Il est prévu :

- la plantation d'arbres le long des artères de la ville ;
- la préservation des espaces verts existants : zone administrative, bois sacrés, chemin du chef de canton ; alentours de la plaine ;
- la création de ceinture verte de protection le long des voies de contournement et des marigots ;
- la création de ceintures vertes d'isolement et de protection des zones industrielles et d'Hydrocarbures.

1.4. Reserves foncières

Il est prévu deux réserves foncières : l'une située au Nord de la d'une superficie de (7ha) et l'autre au Sud d'une superficie de (3ha).

II. VOIRIE - RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT

2.1. VOIRIE

2.1.1. Maillage

Principe:

Il consiste à articuler l'urbanisation sur une maille de voies principales et faciliter ainsi les grandes liaisons internes.

Il s'agit de restructurer le réseau existant en y intégrant les extensions. Pour cela les voies principales (RN7 et les deux voies du Canton) serviront de support.

2.1.2. Voies à aménager

Les voies suivantes seront aménagées avec un revêtement en bitume:

- V1 : la première voie du Canton allant de la RN7 (au niveau de la route de Dougoukourani) au logement du Chef de canton, d'une longueur de 780m avec une emprise de 15m ;
- V2 : la seconde voie du canton allant de la RN7 au logement du Chef de Canton en passant au Sud de Kafo Jiginew, d'une longueur de 710m et une emprise de 20m ;
- V3 : la voie allant de la première voie du Canton à la route de Borasso et passant au Nord du cimetière, d'une longueur de 1200m avec une emprise de 20m ;
- V4 : la voie Est-Ouest allant de la RN7 et passant au Nord du marché, d'une longueur de 1 140m avec une emprise de 20m ;
- V5 : la voie allant de la RN7, contournant l'ex-base de l'Entreprise COLAS, passant à l'Ouest du cimetière et rejoignant la RN7, d'une longueur de 3 550m avec une emprise de 20m ;
- V6 : la voie Nord-Sud limitant le marché à l'Ouest et passant entre la SOTELMA et le Groupe scolaire, d'une longueur de 1 300m avec une emprise de 20m.

Soit environ 8,7 km de voies urbaines à aménager avec un revêtement en bitume.

2.1.3. Voies à créer

Avec l'extension de la ville, les voies suivantes sont à créer:

- V7 : la voie de ceinture Ouest, d'une longueur de 4 500m avec une emprise de 30m. Elle ceinture la ville du côté Ouest et servira de déviation pour les gros porteurs passant actuellement par le centre de la ville ;
- V8 : la voie de ceinture Est, d'une longueur de 1 300m avec une emprise de 30m. Elle part du prolongement de la rue principale du marché et ceinture la ville du côté Est. Son aménagement devra constituer une digue de protection de la ville contre les eaux du Kobafing ;
- V9 : la voie de ceinture du logement du Chef de canton, d'une longueur de 750m avec une emprise de 20m ;
- V10 : le prolongement de la rue du marché à la voie de ceinture Ouest, d'une longueur de 450m et d'une emprise de 20m ;
- V11 : la voie Nord - Sud allant de la voie de ceinture du logement du Chef de Canton à la ceinture Ouest sur le prolongement de la route de Ouattarasso, d'une longueur de 500m avec une emprise de 20m ;
- V12 : la voie Nord-Sud allant du marché et limitant les futures zones artisanale et de Bureaux à l'Ouest, d'une longueur de 1 850m avec une emprise de 20m ;
- V13 : la voie Est-Ouest limitant la Zone de Bureaux au Nord, d'une longueur de 750m avec une emprise de 20m ;
- V14 : la voie allant de la RN7 à la colline du Nord et limitant la zone artisanale au Sud, d'une longueur de 250m avec une emprise de 20m ;

- V15 : la voie limitant les zones d'élevage, industrielle, et d'hydrocarbure d'une longueur de 1 700m ;

Soit au total environ **13 km** de voie à créer. Parmi ces voies, il est prévu le bitumage de certaines en raison de leur importance sur le trafic routier. Il s'agit de :

- la voie de ceinture Ouest, d'une longueur de 4 500m avec une emprise de 30m;
- la voie de ceinture Est d'une longueur de 1 300 m avec une emprise de 30m.

2.1.4 Ouvrages d'art

Il est prévu :

- l'entretien régulier des ouvrages existants ;
- la réalisation de deux ouvrages d'arts au niveau de la traversée de la plaine par la voie de ceinture Ouest.

2.2 RESEAUX DIVERS

2.2.1 Alimentation en eau potable

Compte tenu de l'accroissement démographique de la ville et de son expansion spatiale et dans le but d'assurer à la population une alimentation qualitative et quantitative en eau potable, il est prévu :

- la réalisation d'un réseau d'alimentation en eau potable dans la ville de Loulouni. Ce réseau devra tenir compte de l'extension future de la ville et des normes techniques en la matière (capacité de la ressource en eau et des ouvrages de stockage, ouvrages de desserte suffisants, bonne couverture de la ville par le réseau, ouvrages de sécurité incendie aux endroits indiqués);
- la réalisation dans les plus brefs délais de six (06) forages équipés dans la ville de Loulouni (surtout dans la partie haute) en attendant l'installation du réseau d'adduction d'eau potable.

2.2.2 Electricité

L'électrification de la ville de Loulouni constitue l'un des projets prioritaires de développement de la commune dans la mesure où elle facilitera la bonne marche des activités et sera un atout pour la promotion des unités industrielles de transformation et de conservation des produits issus de l'agriculture, de l'arboriculture et de l'élevage.

Ainsi, il est prévu l'électrification de la ville.

2.2.3. Téléphone –Télévision -Radio

Téléphone :

Pour une bonne couverture téléphonique de la ville et de son périmètre d'urbanisation, il est prévu :

- l'amélioration du réseau téléphonique de la ville de Loulouni et son extension vers les nouveaux quartiers ;
- la mise en place de cabines publiques et privées dans les lieux publics et sur les axes importants de la ville ;
- la promotion de la téléphonie mobile.

Télévision - Radio :

Dans le but d'une amélioration des communications, il est prévu :

- la création d'un relais FM-ORTM à Loulouni ;
- la création d'une radio communautaire ;
- la promotion des radios de proximité ;
- le développement des systèmes de communication par RAC au niveau des services ;
- un partenariat avec les éditeurs de journaux ;
- la promotion des nouvelles technologies de l'information.

2.3 ENVIRONNEMENT

2.3.1 Assainissement

- Drainage des eaux pluviales

Dans la ville de Loulouni, les facteurs suivants influent sur le drainage des eaux pluviales :

- la présence autour de la ville des plateaux ou hauts reliefs qui imposent un sens d'écoulement général des eaux vers les exutoires que sont le Kobafing et le Kodialani ;
- un relief accidenté avec des pentes très fortes par endroits conduisant à des ravinements dans la ville ;
- la proximité de la plaine ;
- la digue route de la RN7 qui constitue aujourd'hui un obstacle à l'écoulement normale des eaux vers l'Est et le Kobafing.

Compte tenu de ces paramètres, les actions à entreprendre dans le cadre du drainage des eaux pluviales doivent partir de certains principes que sont :

- la répartition des eaux aux exutoires pour éviter les concentrations qui augmentent la taille des ouvrages ;
- la réalisation d'un Plan Stratégique d'Assainissement ;
- la prise en compte de l'amélioration du système d'évacuation des eaux du Kobafing et du Kodialani lors de la réalisation d'ouvrages de franchissement dans la plaine ;
- l'aménagement des collecteurs naturels d'eau dans la ville ;
- la création de collecteurs principaux pour la collecte des eaux en provenance des plateaux.

Les principales actions à mener dans le cadre du SDU sont :

- l'aménagement des collecteurs naturels suivants :
 - le collecteur naturel situé dans la partie Nord de la ville d'une longueur de 2 km. Son aménagement permettra de drainer de façon notable la zone de lotissement inoccupée de 1974 (qui est engorgée d'eau en absence d'un système de drainage) ;
 - le Kodialani sur 2,5km : son curage et la protection de ses berges devront être assurés pour améliorer son système d'évacuation ;
 - le Kobafing sur 2,5km : son curage et la protection de ses berges devront être assurés pour améliorer son système d'évacuation.

Soit environ 7 km de collecteurs naturels à aménager.

- la création de collecteurs sur les tracés suivants :
 - Collecteur A : le long de la RN7 sur une longueur de 8000m ;
 - Collecteur B : la voie de ceinture Ouest d'une longueur de 4 500 m ;
 - Collecteur C : la voie allant de la RN7 à la ceinture Ouest et passant au Nord du marché d'une longueur de 1900m ;
 - Collecteur D : la voie allant du logement du Chef de Canton à la RN7 (au niveau de la route de Dougoukourani) d'une longueur de 780m ;
 - Collecteur E : la voie allant du logement du Chef de Canton à la RN7 et passant au Sud de la Caisse de KAFO JIGINEW d'une longueur de 710m ;
 - Collecteur F : la voie allant de la RN7, contournant l'ex-base de l'Entreprise COLAS, passant à l'Ouest du cimetière et rejoignant la RN7 d'une longueur de 3 550m ;
 - Collecteur G : la voie de ceinture Est d'une longueur de 1 300 m ;

- Collecteur H : la voie Nord-Sud allant du marché et limitant les futures zones artisanale et de Bureaux à l'Ouest, d'une longueur de 1 850m
- Collecteur I : la voie Est-Ouest limitant la Zone de bureau au Nord, d'une longueur de 750m
- Collecteur J : la voie allant de la RN7 à la colline du Nord et limitant la zone artisanale au Sud, d'une longueur de 250m
- Collecteur K : le long de la route de Borrasso d'une longueur de 1 200m ;
- Collecteur L : le long de la voie Est-Ouest passant au Nord de l'ex-base de l'entreprise Colas d'une longueur de 1 100m ;
- Collecteur M : le long de la voie limitant les zones d'élevage, industrielle et d'hydrocarbure d'une longueur de 1 700m

Soit au total 28,4 km de collecteurs à créer.

- Evacuation des déchets liquides

Les actions prévues se résument à :

- la réglementation de la construction des fosses, latrines améliorées, puisards et lavoirs ;
- l'interdiction de verser les déchets liquides dans les rues et dans les futurs caniveaux et collecteurs ;
- la promotion des ouvrages individuels ou collectifs d'assainissement (puisards, fosses septiques, mini-égouts) ;
- la réglementation de la gestion des eaux usées de lavage des véhicules et d'entretien des garages ;
- la gestion des eaux usées résiduelles des pompes manuelles ;
- la réalisation d'une station d'épuration à la sortie Nord-Ouest de la ville le long de la route de Siranikoroni ;
- la création et la promotion des GIE d'assainissement ;
- la construction de latrines publiques au niveau du marché.

Ces investissements nécessitent l'acquisition d'un spiros ou de citernes de vidange à traction mécanique ou animale gérée par la Mairie ou les GIE.

- Evacuation des déchets solides

Pour l'évacuation des déchets solides, les actions prévues se résument à :

- l'interdiction de stocker les ordures dans les concessions, les rues et sur les terrains vagues qui sont les lieux privilégiés de jeux des enfants ;
- l'interdiction de verser les ordures dans les futurs collecteurs et caniveaux ;
- la promotion de GIE ou Entreprises d'assainissement devant assurer le transport des déchets solides vers les dépotoirs de transit ou vers la décharge finale ;
- la création d'un service technique de voirie ;
- l'organisation de l'évacuation des ordures par les GIE et le service de voirie municipale ;
- la création de six (06) dépôts de transit bien répartis à l'intérieur de la ville à raison d'un dépôt par secteur et un au marché ;
- la dotation de la Mairie en camions bennes pour le transport des déchets des dépôts de transit à la décharge finale ;
- l'aménagement d'une décharge finale à la sortie Nord-Ouest de la ville le long de la route de Siranikoroni ;
- le traitement des déchets solides au niveau de la décharge finale et la transformation des déchets biodégradables en compost ;
- l'utilisation de poubelles dans les familles, les écoles, au niveau des commerçants, des gares routières et services publics pour la gestion des ordures ;

- le respect des textes législatifs et réglementaires en matière d'assainissement ;

- Déchets biomédicaux

Pour les déchets biomédicaux, il est prévu l'augmentation de la capacité des incinérateurs au niveau du Centre de Santé.

2.3.2 Actions environnementales

- Protection et renforcement des espaces verts

Face à la dégradation de plus en plus poussée de l'écosystème, des actions de sauvegarde de la nature devront être initiées au niveau de la ville de Loulouni. Il est ainsi prévu :

- la sauvegarde des espaces verts existants et la création d'autres dans la ville;
- la préservation et la sauvegarde des bois sacrés ;
- l'encouragement des populations pour la régénération d'espèces naturelles notamment les grands ligneux en voie de disparition ou qui ont disparu ;
- la création des bosquets collectifs et individuels dans les villages de la commune ;
- la redynamisation des marchés ruraux de bois existants et la création d'autres ;
- l'interdiction de la culture intra domiciliaire dans la ville de Loulouni ;
- l'interdiction du parcage des animaux dans la ville de Loulouni ;
- la sensibilisation de la population sur les conséquences de l'emploi massif des engrais et pesticides.

- Lutte contre l'érosion

Les actions concernent :

- la mise en place de systèmes anti-érosifs là où le ravinement est prononcé ;
- la mise en place des haies vives aux alentours des champs et des jardins ;
- le reboisement des glacis dénudés ;
- la plantation d'arbres sur les abords des voies ;
- la protection des berges des marigots et cours d'eau;
- le respect de la réglementation en vigueur en matière de défrichage, de coupe de bois et de feux de brousse.

- Mise en place d'un programme d'assainissement

Les actions prévues sont :

- la promotion de puisards et fosses septiques individuels et collectifs ;
- l'aménagement de dépôts de transit et d'une décharge finale en vue de lutter contre les dépôts anarchiques et les désagréments que ceux ci posent ;
- la création de parcs d'animaux en dehors de l'agglomération ;
- la mise en œuvre d'actions d'IEC ;
- la création de brigades de protection de l'environnement ;
- l'élaboration d'un Plan Stratégique d'Assainissement.

2.4. CIRCULATION-SECURITE

Les solutions à préconiser vont dans le sens d'une amélioration de la circulation à l'intérieur de la ville de Loulouni. Il s'agit de :

- l'installation de panneaux de signalisation sur les grandes artères (notamment sur la RN 7) et sur les principales pistes de liaisons ;
- l'aménagement des places de stationnement pour véhicules et charrettes à travers la ville ;
- l'information et la sensibilisation des citoyens sur le code de la route.

III.

EQUIPEMENTS PROGRAMMES

INTRODUCTION

Il s'agit des équipements collectifs suivants :

1. les équipements administratifs ;
2. les équipements socio-sanitaires ;
3. les équipements scolaires ;
4. les équipements commerciaux ;
5. les équipements sportifs et culturels ;
6. les équipements touristiques et de loisirs ;
7. les équipements culturels ;
8. les équipements de sécurité.

La programmation des équipements tient compte des différents programmes sectoriels : Administration, Santé, Education, sécurité etc..

3.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les actions prioritaires à entreprendre sont données dans le tableau n°36 ci-après:

Tableau n°36 : Equipements administratifs programmés

N°	Désignations	Localisation	Superficie en ha	Action à entreprendre
1	Bureaux et logements du Sous-préfet	Quartier Admini.	0,84	Construction
2	Service L. Conservation de la Nature	Près du marché	-	Réhabilitation/Clôture
3	Bureaux de la SOTELMA	Quartier-I	-	Construction
4	Camp de la Garde Nationale-Prison	Nord de la ville	6,00	Construction
5	Campement administratif	Quartier Admini.	-	Rénovation
6	Logements pour enseignants	Quartier Admini.	-	Réhabilitation/Extension
7	Magasins et logements de la CMDT	Quartier Admini.	-	Réhabilitation/Extension
8	Bureaux et entrepôts de la Douane	Route Nimbougou	4,00	Construction
9	Bureaux Subdivision des Routes	Zone bureaux	1,00	Construction
10	Bureaux Service du Dévpt Social, Solidarité, Economie Solidaire	Zone bureaux	0,25	Construction
10	Locaux Brigade de Gendarmerie	Nord de la ville	4,00	Construction
11	Bureaux S. vétérinaire/P. animale	Route Nimbougou	-	Réhabilitation/Extension
12	Bureaux S. Assainissement CPN	Zone bureaux	0,25	Construction
13	Bureaux Mairie	Quartier Admini	0,21	En chantier
14	Bureaux du CAP	Zone bureaux	4,00	Construction
15	Station FM ORTM	Zone bureaux	4,00	Construction
16	Bureaux Chambre des Métiers	Zone bureaux	0,25	Construction

Source : Atelier 21 Octobre 2005.

3.2. EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES

Il est prévu :

> la construction d'un centre de santé de référence sur un nouveau site de 4 ha au Sud de la Nouvelle zone de bureaux ;

> la réhabilitation, l'extension et l'équipement du CSCOM de Loulouni Ville.

3.3. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

3.3.1. Enseignement préscolaire : Jardins et Garderies d'Enfants :

Les actions concernent :

> la construction de deux jardins sur des superficies d'environ 1000 m² et la réhabilitation du jardin d'enfants existant.

3.3.2 Enseignement fondamental

- Ecoles fondamentales premier cycle

Il est prévu :

> la réhabilitation et l'extension du 1^{er} cycle A ;

> l'extension du 1^{er} cyclé B ;

- la construction d'un groupe scolaire dans le domaine scolaire ;
- la clôture des écoles ;

Ecoles fondamentales second cycle:

Il est prévu :

- la construction d'un groupe scolaire dans le domaine scolaire ;
- la réhabilitation du second cycle de Loulouni A ;
- la clôture des écoles fondamentales ;
- l'équipement en matériel didactique et mobiliers scolaires des écoles ;

3.3.3 Enseignement secondaire.

Les actions à entreprendre sont :

- la réalisation d'un lycée et d'un centre de formation technique professionnelle sur une superficie de 3ha chacun dans le domaine scolaire ;
- la réalisation du CAP dans la zone des bureaux sur une superficie de 4 ha ;

3.3.4 Medersas

Il est prévu :

- la construction de locaux pour les trois (3) medersas existantes dans la zone scolaire.

3.4. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

Les principales actions à mener en matière d'équipements commerciaux sont :

3.4.1 Marchés et Centres Commerciaux

Les actions concernent :

- l'aménagement du marché actuel de Loulouni ;
- la transformation de l'ancien marché en marché de quartier ;
- la création d'un centre commercial secondaire de 3 ha dans la zone d'extension Ouest de la ville ;
- la délimitation du marché à bétail sur une superficie de 2ha ;

3.4.2 Gare Routière

Il est prévu :

- la construction d'une nouvelle gare routière dans la zone d'extension Nord sur une superficie de 4ha ;

3.4.3 Abattoir

Il est prévu :

- la construction d'un abattoir moderne à la place de l'actuel aire d'abattage au Sud-Est de la ville sur une superficie de 2ha ;

3.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

3.5.1 Equipements Sportifs

Il est prévu :

- la réhabilitation du terrain de sport du premier cycle de Loulouni B ;
- la construction d'un complexe sportif au Nord de la ville sur une superficie de 15 ha ;
- l'aménagement de terrains de sports et aires de jeux dans les établissements scolaires et les nouveaux lotissements ;

3.5.2 Equipements Culturels

Il est prévu :

- la construction de la maison de jeunes dans l'actuelle cour de spectacle ;
- la construction d'un complexe culturel municipal à la place du camp des gardes en ruine avec bibliothèque et musée.

3.6 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Les actions portent sur :

- la construction de lieux d'hébergement dans la Nouvelle Gare Routière ;
- la création d'un parc d'attraction pour enfants d'une superficie de 3,5 ha dans la partie Nord de la ville ;
- l'aménagement des sites touristiques et de leurs accès.

3.7 EQUIPEMENTS CULTUELS

Les principales actions à entreprendre concernent :

- la clôture du cimetière existant avec ceinture verte de 50m de large ;
- la réhabilitation des mosquées ;
- la rénovation de l'église protestante ;
- la création d'un nouveau cimetière à l'Ouest de la ville sur une superficie de 6 ha.

3.8 EQUIPEMENTS DE DEFENSE ET DE SECURITE

Les grandes actions sont :

- la construction d'un commissariat de police dans la zone d'extension Ouest de la ville sur une superficie de 0,25 ha;
- la construction d'une Brigade de Gendarmerie sur une superficie de 4ha;
- la construction d'une caserne de la protection civile dans la zone industrielle sur une superficie de 0,5ha ;
- la construction d'un Camp de Garde et d'une prison civile au Nord de la nouvelle zone de bureaux sur une superficie de 6 ha ;
- la construction d'un camp militaire au Nord-Ouest de la ville dans la zone militaire.

IV. EVALUATION DES COÛTS DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA

L'évaluation a porté uniquement sur l'estimation des coûts des actions prioritaires à entreprendre après l'approbation du Schéma. Ces actions sont:

- les études de détail à savoir les PUS;
- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones d'activités et les espaces pour les grands équipements;
- la délimitation, le bornage et le nettoyage des emprises des voies.

Les coûts de réalisation de ces actions sont indiqués dans le tableau n°37 ci-après :

Tableau n°37 : Estimation des coûts des actions prioritaires

N°	Désignation	U	Q	PU (Millions)	Montant (Millions)
I	Etudes de Plans d'Urbanisme Sectoriel	U	2	25	50
II	Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'activités et espaces pour grands équipements	ha	180	0,15	27
III	Délimitation et bornage des voies y compris le nettoyage des emprises des voies	km	13	0,5	06.50
TOTAL					83,50

Source : Atelier 21 Octobre 2005

Ces actions ont été évaluées à quatre vingt trois millions cinq cent mille Francs CFA (83 500 000).

Ce coût est reparti comme suit:

- Etat: soixante six millions huit cent mille francs CFA (66 800 000 FCA) soit 80% du coût total ;
- Commune: seize millions sept cent mille francs CFA (16 700 000 FCA) soit 20% du coût total.

V

STRATEGIES D'APPLICATION

INTRODUCTION

Pour atteindre les objectifs du SDU, quatre grandes stratégies ont été définies. Ce sont :

- la Stratégie Foncière ;
- la Stratégie Institutionnelle ;
- la Stratégie Financière ;
- la Stratégie Sectorielle.

5.1. STRATEGIE FONCIERE

Pour atteindre les objectifs du présent Schéma Directeur d'Urbanisme en matière foncière, il est indispensable de :

- procéder au bornage et à l'immatriculation de tous les terrains programmés dans le cadre du Schéma avant leur affectation ou cession ;
- procéder à la viabilisation préalable des zones à bâtir ;
- prendre les dispositions nécessaires en vue de la préservation des réserves foncières ;
- soumettre tout projet à autorisation de construire ;
- soumettre tout terrain à usage commercial, industriel, de garage, d'hydrocarbures et de grands entrepôts au régime de bail ;
- procéder au bornage et à la délimitation des espaces prévus pour équipements publics et des servitudes d'utilité publique ;
- récupérer les parcelles affectées et non mises en valeur depuis plusieurs années ;
- empêcher toute installation spontanée dans la zone suburbaine et à l'intérieur du tissu urbain.

La commune doit prendre les dispositions nécessaires afin de préserver les zones de maraîchage ainsi que les autres espaces boisés, les places publiques et les réserves prévues pour équipements publics comprises à l'intérieur des quartiers.

5.2 STRATEGIE INSTITUTIONNELLE

Pour une meilleure mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme, il est préconisé la création d'un comité de suivi de la mise en oeuvre au niveau local présidé par le Préfet et composé :

- d'élus : Le Maire et les conseillers communaux, le chef de village ;
- des responsables des services techniques ;
- des organisations professionnelles ;
- des ONG ;

- des notabilités ;
- d'un représentant des associations des jeunes ;
- d'une représentante des associations des femmes.

Il peut faire appel à des personnes ressources en fonction de leur compétence.

Au niveau national, le suivi est assuré par le Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs d'Urbanisme.

5.3 STRATEGIE FINANCIERE

Pour la mise en oeuvre du SDU, la Commune doit augmenter sa capacité d'investissement à travers:

- l'appui de l'Etat;
- le jumelage ou la coopération décentralisée;
- l'augmentation des recettes fiscales par une meilleure imposition des activités économiques.

L'appui de l'Etat est sollicité pour la mise en oeuvre des actions prioritaires à savoir:

- ✓ les études de détail;
- ✓ la délimitation, le bornage et l'immatriculation des différentes zones et espaces pour les grands équipements;
- ✓ la délimitation et le bornage des voies ;
- ✓ la réalisation de voirie et de grands équipements structurant.

Le coût des actions prioritaires a été évaluée à quatre vingt trois millions cinq cent mille Francs CFA (83 500 000).

Il est reparti comme suit:

- Etat : soixante six millions huit cent mille francs CFA soit 80% du coût total.
- Commune : seize millions sept cent mille francs CFA soit 20 % du coût total

5.4.STRATEGIE SECTORIELLE

Introduction

Dans le cadre de la stratégie sectorielle d'application du schéma Directeur d'Urbanisme, la ville de Loulouni a été divisée en deux « secteurs » : le secteur Sud ou partie ancienne de la ville et le secteur Nord ou zone d'extension, séparées par le marigot affluent du Kobafing.

5.4.1. Secteur N°1

Située au Sud d'une superficie de 400 ha, elle comprend le noyau ancien, la zones actuelle de bureaux, les futures zones d'extension de l'habitat, les zones d'activités comme le centre commercial secondaire ; certains grands équipements tels que la zone de douane et d'entrepôts ; la zone d'hydrocarbures ; le site du service vétérinaire et le marché à bétail et la zone industrielle.

5.4.2. Secteur N°2

Il s'agit des zones d'extension de la ville situées au Nord du Marigot:

D'une superficie de 160 ha, elle comprend : la nouvelle zone de bureaux, la zone scolaire, le complexe sportif, le parc d'attraction pour enfants, les zones maraîchères et la réserve boisée, la zone artisanale, le camp de la gendarmerie, la gare routière, la partie du lotissement de 1984 non encore mise en valeur et une zone de recasement .

VI.

PHASAGE DU SCHEMA

Programme	Phase 1 (2006-2010)	Phase 2 (2011-2015)	Phase 3 (2016-2020)	Phase 4 (2021-2025)
I ACTIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Plans d'Urbanisme Sectoriel - Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'activités et espaces pour grands équipements - Délimitation et bornage des voies y compris le nettoyage des emprises 			
II HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement du tissu existant - Création de parcelles assainies (9,50 ha) 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de parcelles assainies (6,00 ha) 	<ul style="list-style-type: none"> -Création de parcelles assainies (5,75 ha) - Réalisation d'habitat planifié (1 ha) 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de parcelles assainies (6,75 ha) - Réalisation d'habitat planifié (1 ha)
III ZONES D'ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du centre commercial actuel - Création d'une zone industrielle - Création d'une zone d'hydrocarbures - Création d'une zone de bureaux - Création de zones maraîchères - Création d'une zone artisanale 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une zone de douane et d'entrepôts - Poursuite de l'aménagement de la zone artisanale - Construction d'un nouveau centre Commercial - Poursuite de l'aménagement de la zone industrielle - Poursuite de l'aménagement de la zone des hydrocarbures - Poursuite de l'aménagement de la zone de bureaux -Poursuite de l'aménagement de zones maraîchères 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement de la zone industrielle - Poursuite de l'aménagement de la zone artisanale. - Poursuite de l'aménagement de la zone de bureaux - Poursuite de l'aménagement de la zone des hydrocarbures -Poursuite de l'aménagement de zones maraîchères 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement de la zone industrielle - Poursuite de l'aménagement de la zone artisanale - Poursuite de l'aménagement de la zone de bureaux - Poursuite de l'aménagement de la zone des hydrocarbures -Poursuite de l'aménagement de zones maraîchères
IV EQUIPEMENTS 4.1 Equipements administratifs	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une Subdivision des Routes 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de services Techniques pour 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des bureaux et Entrepôts de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un camp militaire

	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un commissariat et de postes de Police. - Réhabilitation du campement administratif - Réhabilitation et extension de la résidence et des bureaux du Sous-Préfet - Construction du camp de Garde 	<p>la Mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un camp de Gendarmerie 	Douane	
4.2 Equipements socio sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation/Extension et équipement du CSCOM de Loulouni 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un Centre de Santé de Cercle (CSC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la construction du Centre de Santé de Référence 	
4.3 Equipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation, extension et équipement des écoles de Loulouni A et B 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un groupe scolaire avec second-cycle dans la zone scolaire ; - Construction d'un Etablissement d'Enseignement Technique Professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un Lycée 	
4.4 Equipements marchands	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de l'ancien marché - Réhabilitation du marché central - Aménagement de parkings (3) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la réhabilitation du marché central - Création d'un nouveau centre commercial - Construction d'un abattoir moderne 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement du nouveau centre commercial 	
4.5 Equipements culturels, touristiques et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du terrain de sport ; - Construction de la maison des jeunes - Clôture et ceinture verte autour du cimetière existant. - Aménagement de sites historiques et touristiques - Aménagement d'aires de jeux dans tous les 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un complexe sportif - Aménagement d'un parc d'attraction pour enfants - Aménagement de sites historiques et touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers

	quartiers.	- Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers. - Construction d'un complexe culturel municipal ;		
V. VOIRIE RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT	- Aménagement de voies urbaines - Création de voies urbaines - Réalisation d'ouvrages d'assainissement - Aménagement de dépôts de transit, d'une décharge finale et acquisition de matériel pour la Mairie et les GIE. - Réalisation de fosses septiques et puisards collectifs ou privés - Réalisation d'un réseau d'électricité. - Réalisation d'un réseau d'AEP - Réalisation de forages et puits modernes - Modernisation du réseau téléphonique.	- Aménagement de voies urbaines - Création de voies urbaines - Aménagement d'ouvrages d'assainissement - Extension du réseau d'électricité - Extension du réseau d'alimentation en eau potable. - Réalisation de forages et puits modernes - Extension du réseau téléphonique	- Création de voies urbaines - Aménagement d'ouvrages d'assainissement - Extension du réseau d'électricité - Extension du réseau d'alimentation en eau potable. - Réalisation de forages et puits modernes - Extension du réseau téléphonique	- Création de voies urbaines - Création d'ouvrages d'assainissement - Extension du réseau d'électricité - Extension du réseau d'alimentation en eau potable. - Réalisation de forages et puits modernes - Extension du réseau téléphonique

Dans le but de faciliter la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Loulouni et environs, les recommandations suivantes ont été formulées :

- la délimitation et la préservation des réserves foncières;
- la mise en œuvre de programmes d'information, d'éducation, et de communication (IEC) visant l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers existants;
- le respect des normes en matière d'hygiène individuelle et collective ;
- la promotion des GIE et la sensibilisation des populations afin qu'elles s'organisent pour les actions de collecte et d'évacuation des ordures ;
- la mise en œuvre des hypothèses d'assainissement du Schéma Directeur d'Urbanisme ;
- la réalisation des études du Plan Stratégique d'Assainissement ;

- l'aménagement des pistes de liaisons intercommunales ;
- le bornage et la préservation d'emprises des voies à créer ;
- la réalisation dans un bref délai des voies de ceinture Ouest et Est (voies de contournement) pour diminuer le trafic de transit à l'intérieur de la ville ;
- la réalisation d'études d'impact environnemental avant l'exécution des travaux de route ;
- la réalisation d'IEC en matière de circulation routière dans la ville de Loulouni ;
- la réalisation d'IEC en ce qui concerne la mise en place d'un système de transports urbains ;
- la création de parkings desservant les zones et équipements recevant du public ;
- la réalisation dans les meilleurs délais de l'adduction d'eau de la ville pour permettre l'urbanisation des parties hautes ;
- la réalisation du projet d'électrification de la ville en cours d'études.

- Le bornage et le balisage de tous les sites des équipements et des zones d'activités programmés;
- la réalisation d'études d'impact environnemental avant toute implantation d'unité industrielle ;
- le respect des normes et règlements portant protection de l'environnement ;
- l'aménagement du centre commercial actuel et l'organisation de sa gestion et de son assainissement.

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Décision portant ouverture des enquêtes préalables
- ANNEXE 2 : Délibération du Conseil Municipal
- ANNEXE 3 : Décision du Préfet portant approbation de la délibération
- ANNEXE 4 : Liste des participants au Séminaire Atelier
- ANNEXE 5 : Bibliographie

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES

REGION DE SIKASSO

CABINET DU GOUVERNEUR

REPUBLIQUE DU MALI
JN- Peuple -Un But - Une Foi

Décision N° 154-19/GR - CAB - Sik

Portant ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Loulouni et des Plans d'Urbanisme sectoriels de la ville de Bougouni.

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE SIKASSO

Vu la constitution du 25 Février 1992 ;
Vu la loi n° 96-050 du 6 Octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des Communes ;
Vu la loi n° 02-016 du 03 Juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
Vu le Décret n° 02-184/P- RM du 10 Avril 2002 portant Approbation de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Bougouni et environs ;
Vu le décret n° 95-210/P- RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 04-607 / P- RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine

DECIDE

Article 1^{er} : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Loulouni et ses environs et des Plans d'Urbanisme Sectoriels de la ville de Bougouni sont déclarées ouvertes à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 : Sont concernés par lesdites enquêtes les communes et leurs environs dont relèvent les villes de Loulouni et Bougouni.

Article 3 : Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux et les populations des aires concernées sont invités à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.

Article 4 : A compter de la date de signature du présent arrêté jusqu'à l'approbation, du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Loulouni et des Plans d'Urbanisme sectoriels de la ville de Bougouni, l'avis préalable des services de l'urbanisme est exigé pour tous travaux de construction et d'aménagement public et privé dans les zones concernées.

**DELIBERATION N° 011/CRL-2005 PORTANT ADOPTION DU SCHEMA
DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE LOULOUNI ET ENVIRONS
DANS SON PROJET DRESSÉ PAR LE BUREAU D'ÉTUDES ATELIER 21.**

Le conseil communal de Loulouni,

- vu la constitution de la République du Mali du 25/02/1992
- vu la loi N° 93-008 du 11/02/1992 modifiée déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales;
- vu la loi N° 93-034 du 12/04/1995 modifiée portant code des collectivités territoriales en République du Mali;

Reuni en session extraordinaire à la maison du peuple de Loulouni au cours de sa séance du 12 /10/2005 avoir délibéré et constaté que le Schéma Directeur d'Urbanisme a pris en compte toutes les préoccupations des populations de la Commune pour une période de 20 ans(2005-2024):

Décide :

Article 1 : d'adopter le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Loulouni et environs dans son projet dressé par le bureau d'études Atelier 21.

Membres en exercice :	23
Présents :	21
Votants :	21
Pour. :	21
Contre .:	00
Abstention :	00

Article 2 : la présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré à Loulouni le 12 Octobre 2005

Le Maire



Bréhima OUTTARA

Les conseillers présents :

1. Bréhima OUATTARA
2. Abdoulaye TRAORE
3. Daouda OUATTARA
4. Aliou KONATE
5. Guédiouma DIABATE
6. Youssouf COULIBALY
7. Siaka TRAORE
8. Salif OUATTARA
9. Lamissa BERTHE
10. Kouloumégué SANOGO
11. Fatoumata COULIBALY N°1
12. Fatoumata COULIBALY N°2
13. Youssouf OUATTARA
14. Moustapha DEMBELE

Maire

- 1^{er} Adjoint au Maire
- 2^{ème} Adjoint au Maire
- 3^{ème} Adjoint au Maire
- Conseiller
- Conseiller
- Conseiller
- Conseiller
- Conseillère
- Conseillère
- Conseiller
- Conseiller

Les conseillers représentés:

1. Sitafa SYLLA (représenté par Salifou OUATTARA)
2. Goundo Fily KANTE (représenté par Daouda OUATTARA)
3. Yacouba TRAORE (représenté par Abdoulaye TRAORE)
4. Bouacar KONE (représenté par Guédiouma DIABATE)
5. Aboubakrine KELLY (représenté par Moustapha DEMBELE)
6. Seydou OUATTARA (représenté par Youssouf COULIBALY)
7. Bréhima OUATTARA (représenté par Youssouf OUATTARA)

Les conseillers absents :

1. Amadou DIABATE
2. Oumar OUATTARA

Loulouni le 12 Octobre 2005

Le Maire



Bréhima OUATTARA

DECISION N° 05/ 028 CKO

Portant approbation de la délibération N° 0011 en date du 12 Octobre 2005 du Conseil Communal de Loulouni.

Le Préfet du Cercle de Kadiolo

Vu la constitution ;

Vu la loi N°93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ;

Vu la loi N°95-034 du 12 avril 1995 portant code des collectivités territoriales et ses textes modificatifs ;

Vu le décret N°95-210/P-RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de L'Etat au niveau des collectivités territoriales ;

Vu le décret N°04-459/P-RM du 19 octobre 2004 portant nomination des Préfets ;

Vu la délibération N°0011/CRL en date du 12 Octobre 2005 du conseil communal de la commune rurale de Loulouni.

Décide :

Article 1^{er} : Est approuvée la délibération N°0011/ CRL (Commune Rurale de Loulouni) en date du 12 / 10 / 2005 relative à l'adoption du schéma Directeur d'urbanisme de la ville de loulouni et environs.

Article 2 : la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera exécutée par le Maire et le Percepteur de Kadiolo, chacun en ce qui le concerne, enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Kadiolo, le 13 Octobre 2005

Ampliations :

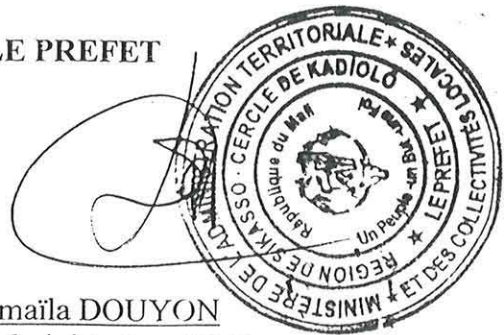
GRS-----1

Maire-----1

Percepteur-----1

Chrono Archives---1/4

LE PREFET



Smaïla DOUYON
Administrateur Civil
Chevalier de l'ordre national

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom et prénom	Structure / Fonction
1	Bréhima TRAORE	SUH Kadiolo
2	Amadou DIAKITE	DRUH Sikasso
3	Oumar TRAORE	Sous Préfet de Loulouni
4	Bagnougouna OUATTARA	Planteurs et Maraîchers
5	Dramane TRAORE	SOTELMA/ Loulouni
6	Toumani SIDIBE	Projet Gouvernance Partagée
7	Yacouba BERTHE	Président Conseil de Cercle Kadiolo
8	Yaya SOGODOGO	Personne ressource
9	Modibo TRAORE	Radio BENKADI
10	Isiaka TRAORE	Association des Jeunes
11	Siguiba SIDIBE	PGR / Loulouni
12	Boubacar KONE	DRACPN Sikasso
13	Siaka DIAKITE	Services Socio-Sanitaires
14	Mariam KONATE	Association des Femmes
15	Tiémo KO BAMB	Chef de village Loulouni
16	Ibrahim DIABATE	AMUPI
17	Mamadou DOUMBIA	Gendarmerie /Loulouni
18	Abdoulaye TRAORE	DNUH
19	Dibi THERA	Service Jeunesse / Kadiolo
20	Yacouba KONE	Association des transporteurs
21	Tiémo KO SANOGO	Association des chasseurs
22	Mamby KAMISSOKO	Services Vétérinaires
23	Abdoulaye TRAORE	1 ^{er} Adjoint Maire Loulouni
24	Oupéré BERTHE	ACAER / Loulouni
25	Lassine KONE	Services Socio-sanitaires
26	Seydou COULIBALY	SG Mairie de Loulouni
27	Zoumana DISSA	Conservation de la nature
28	Amara KONATE	Conseiller Chef de village
29	Souleymane SANGARE	Chambre des métiers
30	Arouna DIABATE	Conseiller Chef de village
31	Mme Rhyssa Diahara YATTARA	DRPFEF Sikasso
32	Bréhima OUATTARA	Maire Loulouni
33	Figuivé SOGODOGO	Maire commune de Kai
34	Lamoussa OUATTARA	Maire commune de Nimbougou
35	Aboubacar NIARE	Association des Commerçants
36	Aly KONATE	3 ^{eme} Adjoint Maire/Loulouni
37	Drissa DEMBELE	Chambre d'Agriculture/Kadiolo
38	Salifou OUATTARA	Chambre d'Agriculture/Loulouni
39	Ibrahima KONE	DRUH – Sikasso
40	Mamadou DOUMBIA	DNUH
41	Amadou NIARE	DRPSIAP Sikasso
42	Zanga Siaka OUATTARA	Centre des Impôts Kadiolo
43	Sgt Ousmane DIARRA	Garde Nationale
44	Logana TRAORE	CAP Kadiolo
45	Michel DIARRA	Eglise Protestante
46	Pascal TRAORE	Eglise Catholique
47	Sidiki SATAO	Direction R. des Routes Sikasso
48	Mahamane Housseye TOURE	Personne ressource
49	Guédiouma DIABATE	Conseiller Communal
49	Seydou SANGARE	Association des artisans Loulouni
50	Sidiki COULIBALY	Consultant
51	Amadou ONGOIBA	Consultant
52	Youssef SIDIBE	Consultant

BIBLIOGRAPHIE

1. Bailly Antoine S. : L'organisation urbaine : Théories et modèles.
2. Banque Mondiale ; Logement : Permettre aux Marchés de Fonctionner.
3. Banque Mondiale : Politique Nationale d'Urbanisation dans les Pays en Développement.
4. Commune Rurale de Loulouni (Adama KONE): Etude Monographique de la Commune Rurale de Loulouni Année 2003.
5. Décret n°03-594/P-RM du 31 Décembre 2003 relatif à l'étude d'impact sur l'environnement.
6. Décret n°04-607/P-RM du 30 Décembre 20004 fixant les modalités de la planification urbaine.
7. Décret n°05-115/P-RM du 09 Mars 2005 fixant les modalités de réalisation des différents types d'opérations d'urbanisme.
8. Décret n°05-340/P-RM du 25 Juillet 2005 fixant la réglementation des équipements collectifs urbains.
9. Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique : Recensement général de la Population et de l'Habitat (Décembre 1976) Résultats Définitifs Tombe 3 : Répertoire de Village Décembre 1976.
10. Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique : Recensement général de la Population et de l'Habitat (Avril 1987) Résultats Définitifs Tombe 2 : Répertoire de Village Janvier 1990.
11. Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique: Recensement général de la Population et de l'Habitat (Avril 1998) Résultats Définitifs Tombe 4 : Répertoire de Village Décembre 2001.
12. Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat : Orientations pour la Planification des Equipements dans le Cadre de l'Aménagement de l'Espace.
13. Direction Régionale du Plan et de la Statistique de Sikasso : Annuaire Statistique de la Région de Sikasso Année 2003.
14. Gaudin Lucien : Préparation des Projets Urbains d'Aménagement Document Technique de la Banque Mondiale 1987.
15. Bamberger M. – Hewitt E. : Le Suivi et l'évaluation des programmes de développement urbain. Manuel à l'intention des directeurs de programme et des chercheurs Banque Mondiale 1986.
16. Mahmoud GDOURA : Stratégie Nationale du Logement au Mali : Axer la Stratégie sur la Production de Terrains aménagés Etude de factibilité d'une Agence d'Aménagement de Terrains Novembre 1999.
17. Ministère de l'Intérieur-Banque Mondiale-Groupe Huit-BCEOM-SNED : Etudes du Développement Urbain de Bamako-Programmation Décennal des Investissements Septembre 1984.
18. Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement à la Base-Banque Mondiale-Groupe Huit-BCEOM-SNED : Second Projet Urbain du Mali Septembre 1986.
19. Ministère des Transports et des Travaux Publics-Banque Mondiale-Groupe Huit-SMUH : Projet Urbain du Mali.
20. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat-Banque Mondiale-AGETIPE –Groupe Huit-BATI-BCEOM-SETCO-URBATEC : Troisième Projet Urbain du Mali, Etude de Factibilité Volume 1 et 2 1996.
21. Mission de Décentralisation-DIRASSET : Avant-Projet de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Rapport Final Volume 2 : Schémas Régionaux 1994.

22. Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles-UNICEF-Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique-ARP Développement Grénoble : Cartographie des Infrastructures des Communes Rurales.
23. Mission de Décentralisation et des Reforms Institutionnelles-Coopération Suisse : La Décentralisation au Mali : 50 Questions Réponses Programme d'Appui à la Décentralisation.
24. Mission de Décentralisation et des Reforms Institutionnelles : Lois et Décrets de la Décentralisation Octobre 1998.
25. Mission de Décentralisation et des Reforms Institutionnelles : Droit de la Décentralisation Mars 1997.
26. La loi n°02-016 du 03 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme.
27. L'ordonnance n°00-027/P-RM du 22 Mars 2000 portant Code Domanial et Foncier.

J.K
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°06-497/P-RM DU 6 DEC. 2006

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE LOULOUNI ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°04-146/P-RM du 13 mai 2004 fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2006 à 2025, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Loulouni et environs.

Article 2 : Le schéma directeur concerne la ville de Loulouni et environs.

Article 3 : Le schéma directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent schéma directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P. U. S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le schéma directeur d'urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Loulouni et environs.

Article 5 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

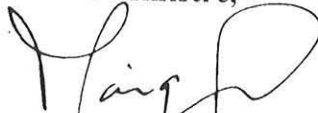
Article 6 : Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le - 6 DEC. 2006


Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE

Le Premier Ministre,


Ousmane Issoufi MAIGA

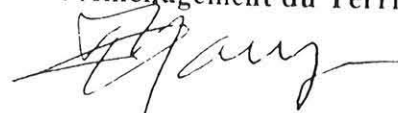
Le Ministre de l'Equipe-
ment
et des Transports,
Ministre de l'Habitat
et de l'Urbanisme par intérim,


Abdoulaye KOITA


Le Ministre de l'Administration Territoriale
et des Collectivités Locales,

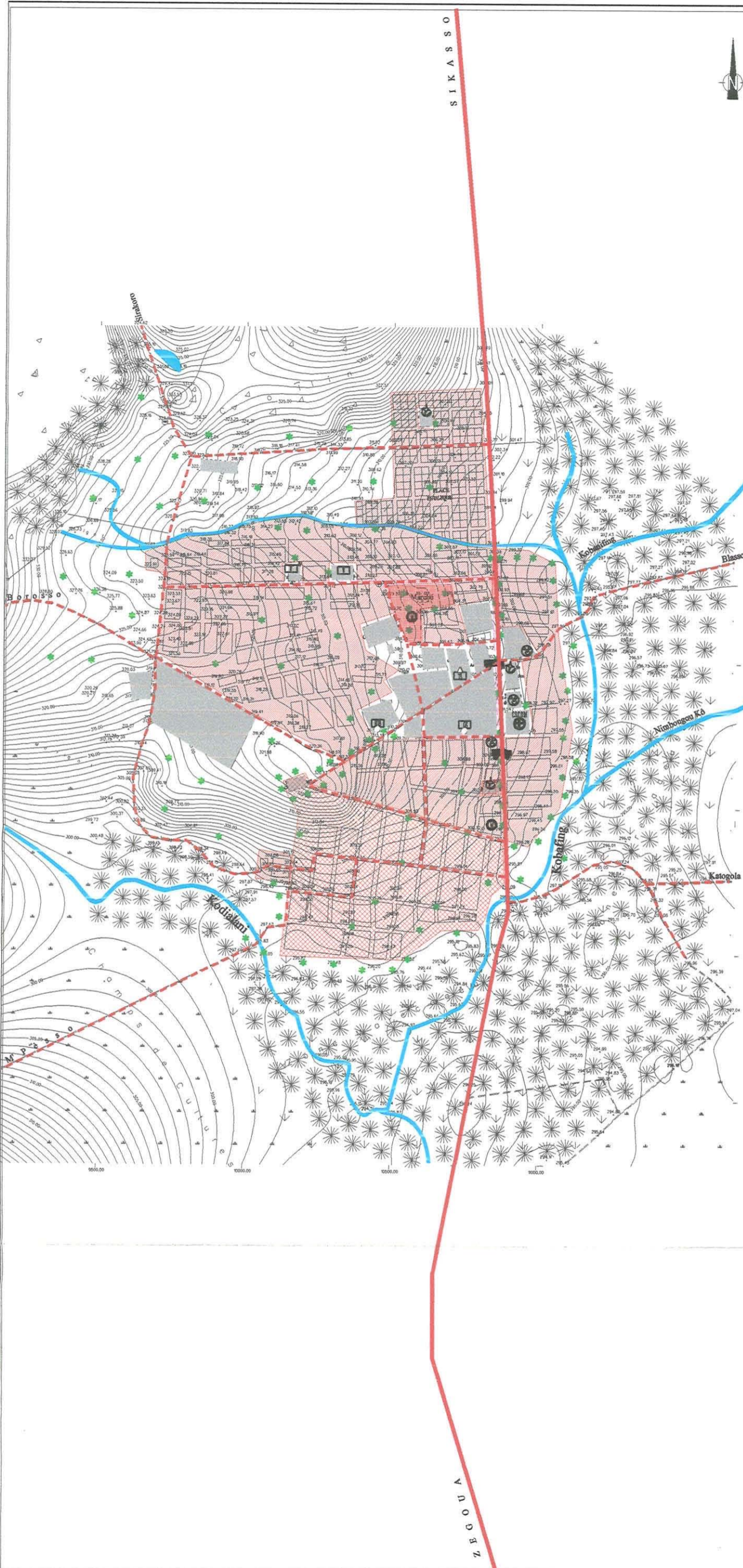

Général Kafougouna KONE

Le Ministre du Plan et de
l'Aménagement du Territoire,


Marimantia DIARRA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Abou-Bakar TRAORE



MINISTRE DE L'HABITAT
 ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE
 L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE LOULOUNI ET ENVIRONS

PLANCHE N 1 : ETAT DES LIEUX

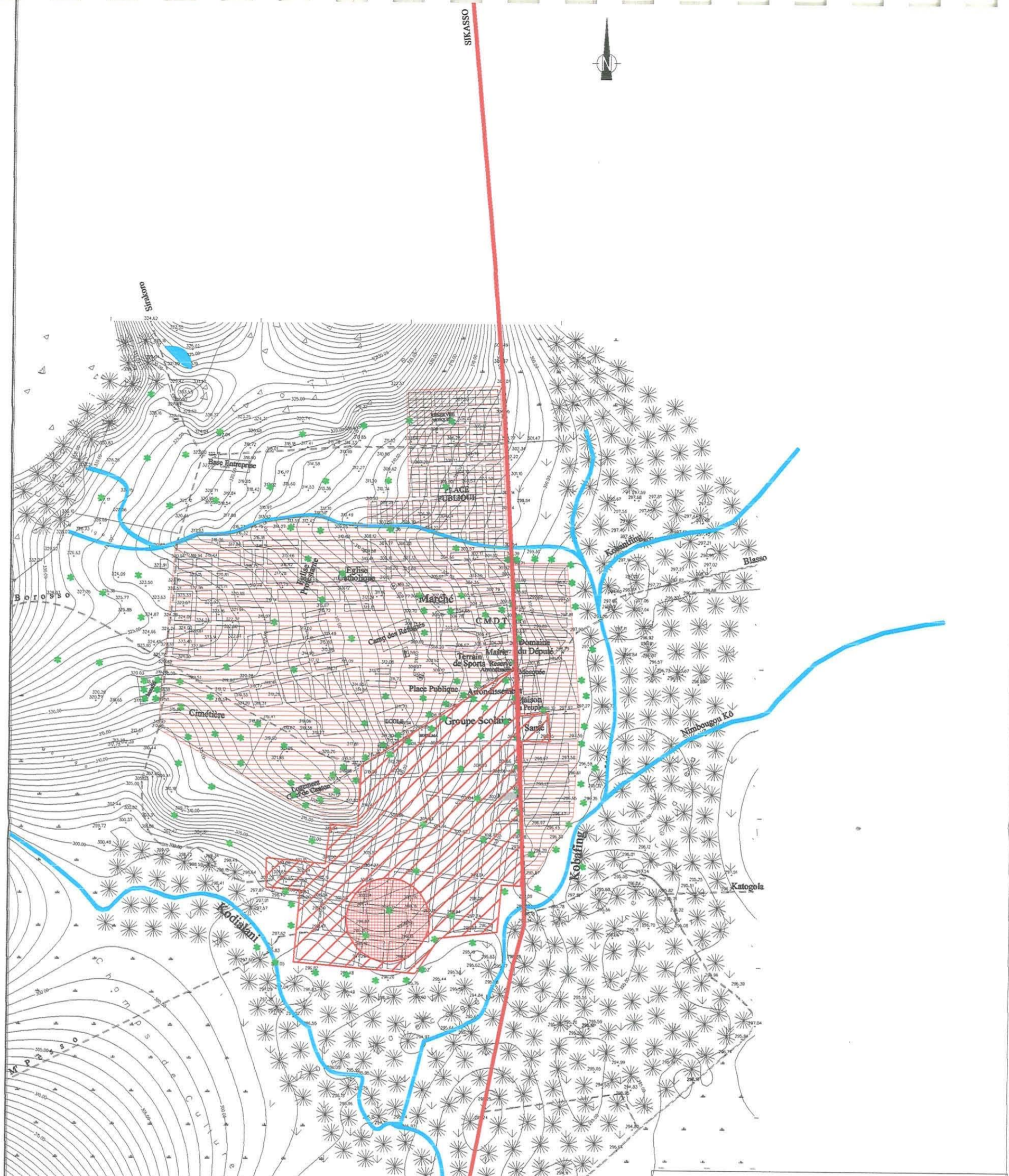
LEGENDE

- | | | | |
|--|----------------------------|--|--|
| | COURBES DE NIVEAUX | | GROUPE SCOLAIRE |
| | COURS D'EAU | | ECOLE DE BASE |
| | ESPACES BOISES | | MARCHE |
| | ZONES MARAICHIERES | | SALLES DE SPECTACLES
EQUIPEMENTS DE LOISIRS |
| | VOIE CLASSEE | | MOSQUEE |
| | GRANDES VOIES | | C.S.C.O.M |
| | RUES | | C.S.COM |
| | NAYAU ANCIEN | | TERRAIN DE SPORT |
| | ZONES URBANISEES | | AIRE DE STATIONNEMENT |
| | ZONE DE GRANDS EQUIPEMENTS | | EGLISE |
| | CENTRE COMMERCIAL | | |

ECHELLE : 1 / 15 000


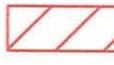

FEVRIER 2005

BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E 3238 Bamako Rep du Mali



MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
 REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
 SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE LOULOUNI ET ENVIRONS

PLANCHE N 2 : EVOLUTION DU SITE
 LEGENDE






-  PERIODE PRE - COLONIALE
-  PERIODE COLONIALE
-  PERIODE POST - COLONIALE

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE LOULOUNI ET ENVIRONS

PLANCHE N 4 : VOIRIE PROJETEE

LEGENDE

-  RN 7
-  VOIE A AMENAGER
-  VOIE A CREER
-  OUVRAGES D'ART
-  EMPRISE

ECHELLE : 1 / 15 000

FEVRIER 2005

BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E 3238 Bamako Rep du Mali

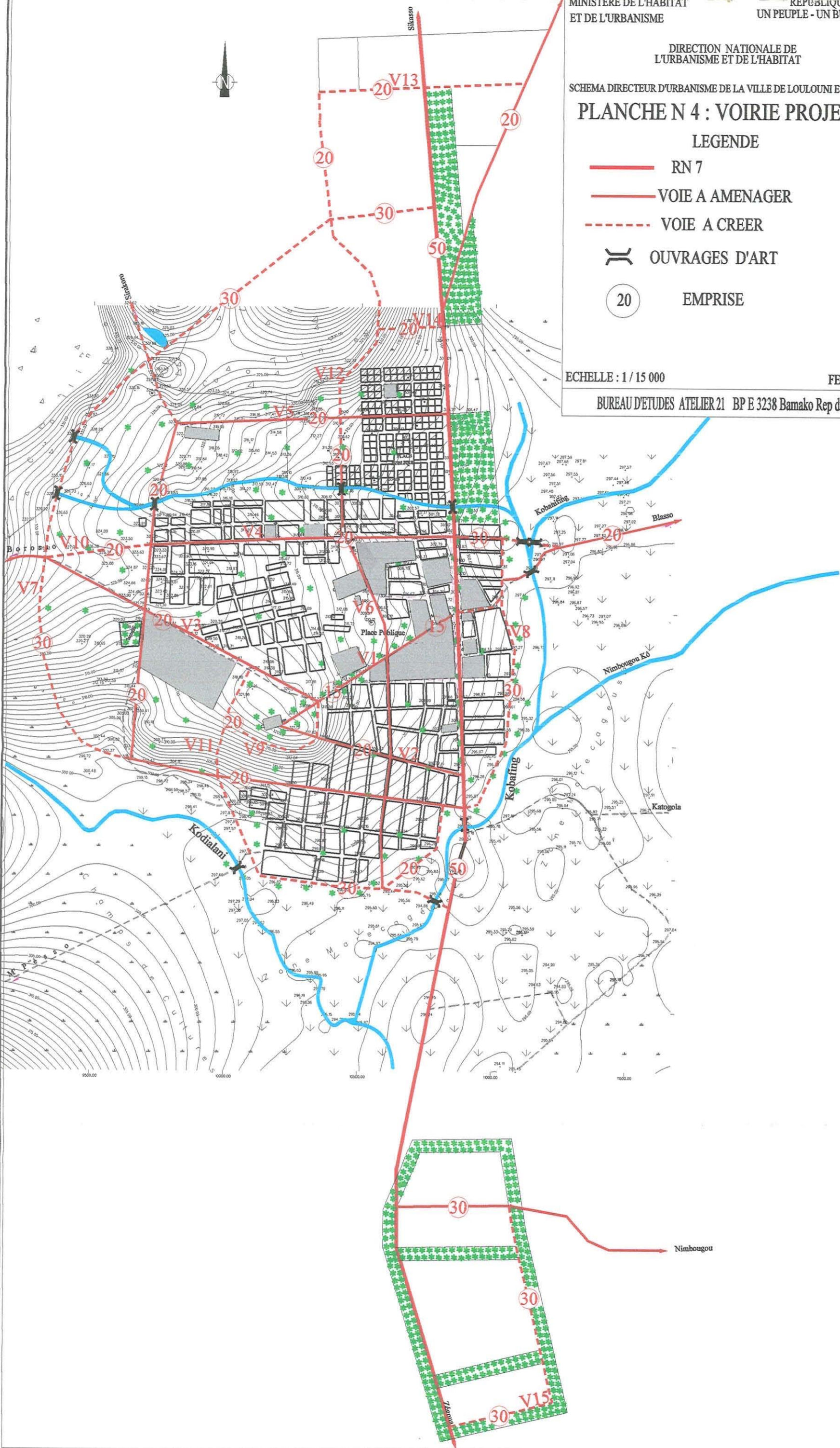



PLANCHE N 5 : DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES

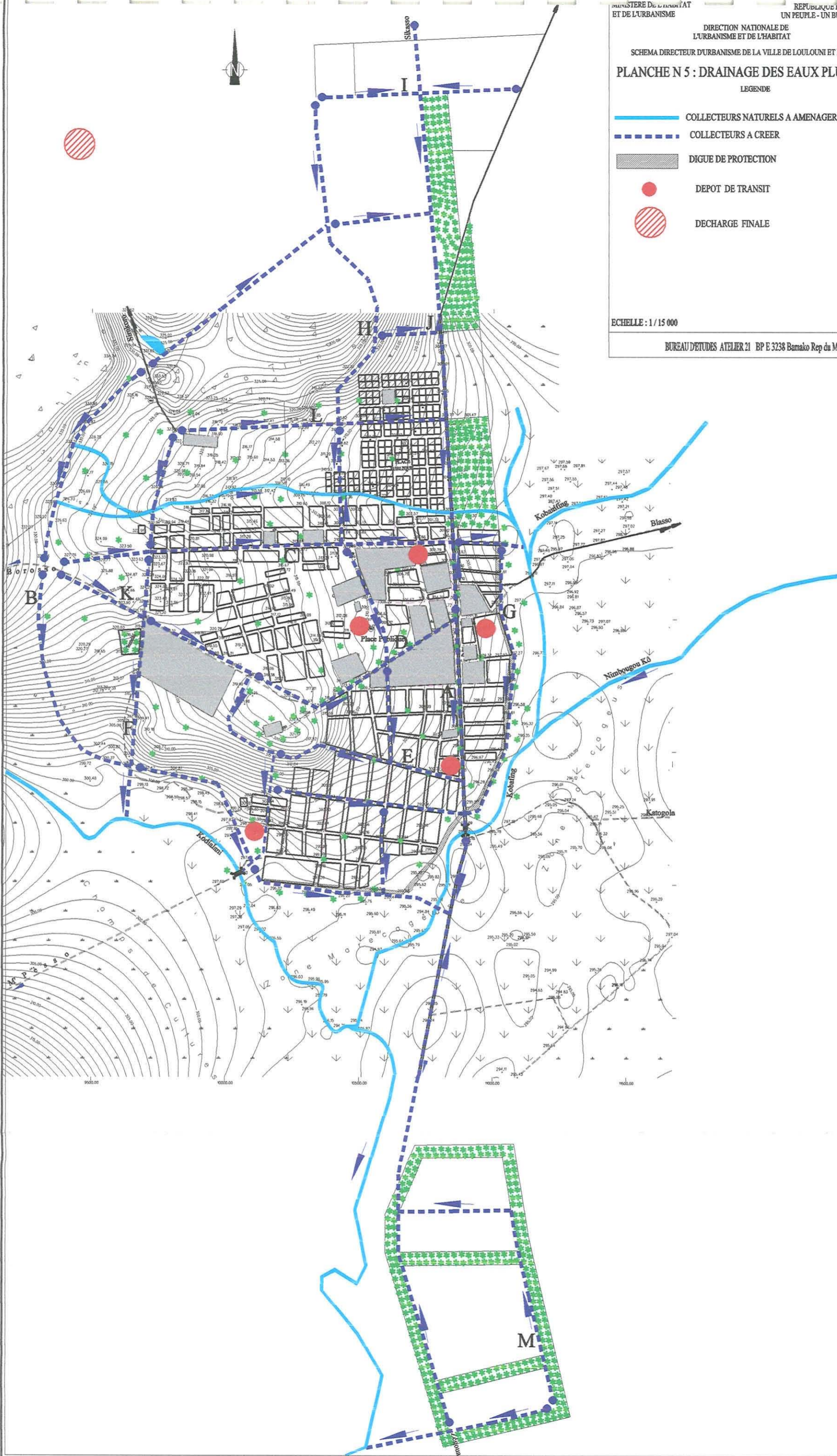
LEGENDE

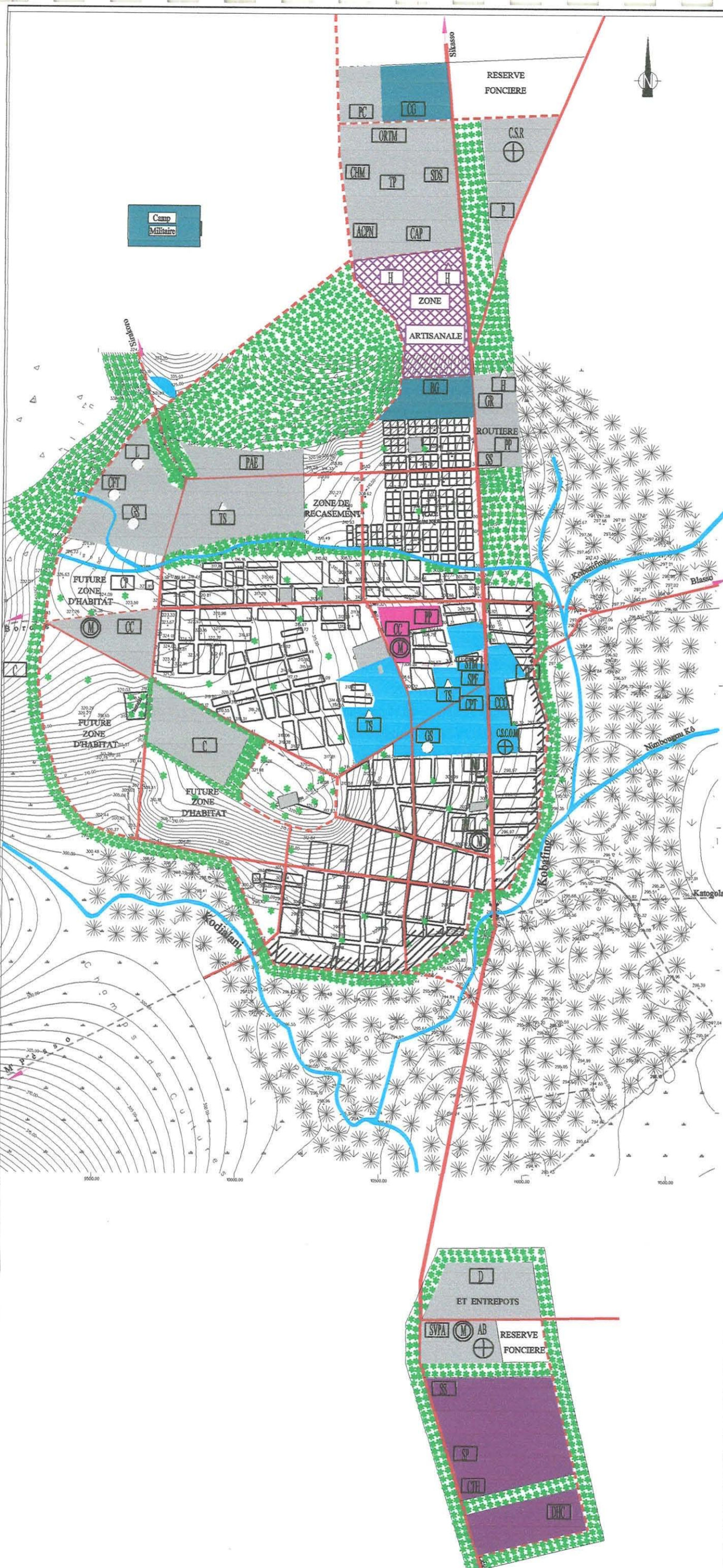
-  COLLECTEURS NATURELS A AMENAGER
-  COLLECTEURS A CREER
-  DIGUE DE PROTECTION
-  DEPOT DE TRANSIT
-  DECHARGE FINALE

ECHELLE : 1 / 15 000

FEVRIER 2005

BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E 3238 Bamako Rep du Mali





MINISTRE DE L'HABITAT
ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE LOULOUNI ET ENVIRONS

PLANCHE N 6 : Equipements programmés

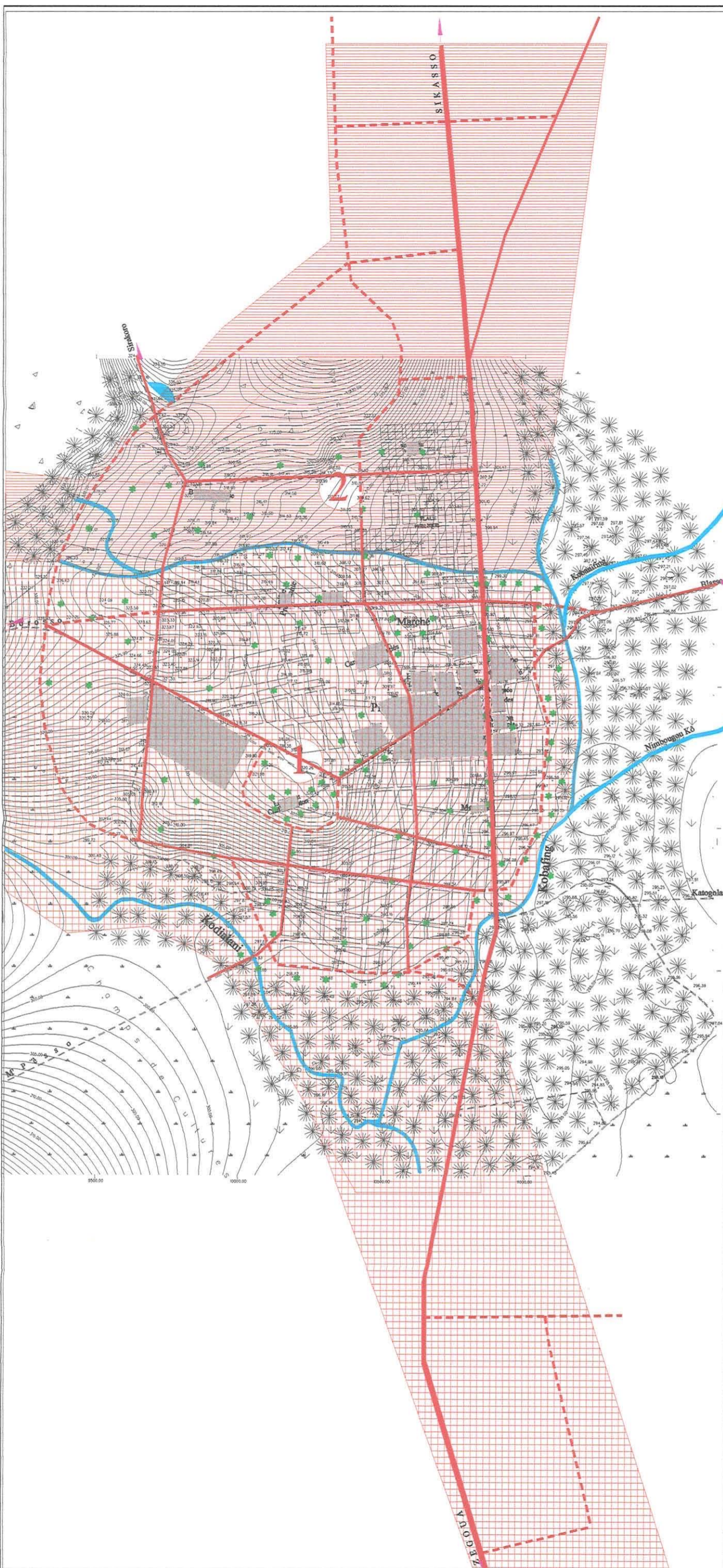
LEGENDE

- | | | | |
|---------|---------------------------------|------|-------------------------------|
| ⊙ | MARCHE | TS | TERRAIN DE SPORT |
| AB | ABATTOIR | CCO | CENTRE CULTUREL COMMUNAL |
| ⊕ | ABATTOIR | P | PARKING |
| C.S.COM | CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE | DHC | DEPOT HYDROCARBURE |
| ⊕ | CENTRE DE SANTE DE REFERENCE | GR | GARE ROUTIERE |
| ORTM | STATION FM ORTM | PC | PRISON CIVILE |
| CC | CENTRE COMMERCIAL | D | DOUANE |
| C.S.R | CENTRE DE SANTE DE REFERENCE | H | HOTEL |
| ⊕ | CENTRE DE SANTE DE REFERENCE | CP | COMMISSARIAT DE POLICE |
| CHM | CHAMBRE DES METIERS | PP | POSTE DE POLICE |
| GS | GROUPE SCOLAIRE | STM | MAIRIE ET SERVICES TECHNIQUES |
| CM | CAMP MILITAIRE | C | CIMETIERE |
| SS | STATION SERVICE | ACPN | SERVICE D'ASSAINISSEMENT |
| TP | SUBDIVISION DES ROUTES | SPF | SOUS PREFET |
| SVPA | SERVICE VET. ET PROD. ANIMAL | CPT | CAMPMENT ADMINISTRATIF |
| MJ | MAISON DES JEUNES | CFT | CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE |
| SDS | SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL | L | LYCEE |
| PAB | PARC D'ATTRACTION POUR ENFANTS | CAP | CENTRE ANIMATION PEDAGOGIQUE |
| CTH | CENTRALE THERMIQUE | CG | CAMP DE GARDES |
| BG | BRIGADE GENDARMERIE | | |
| SP | PROTECTION CIVILE | | |

ECHELLE : 1 / 15 000

FEVRIER 2005

BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E 3238 Bamako Rep du Mali



MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
 REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
 SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE LOULOUNI ET ENVIRONS

PLANCHE N 7 : ZONES DE PUS

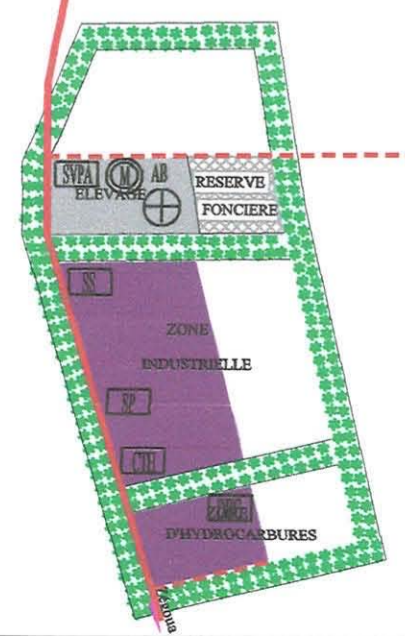
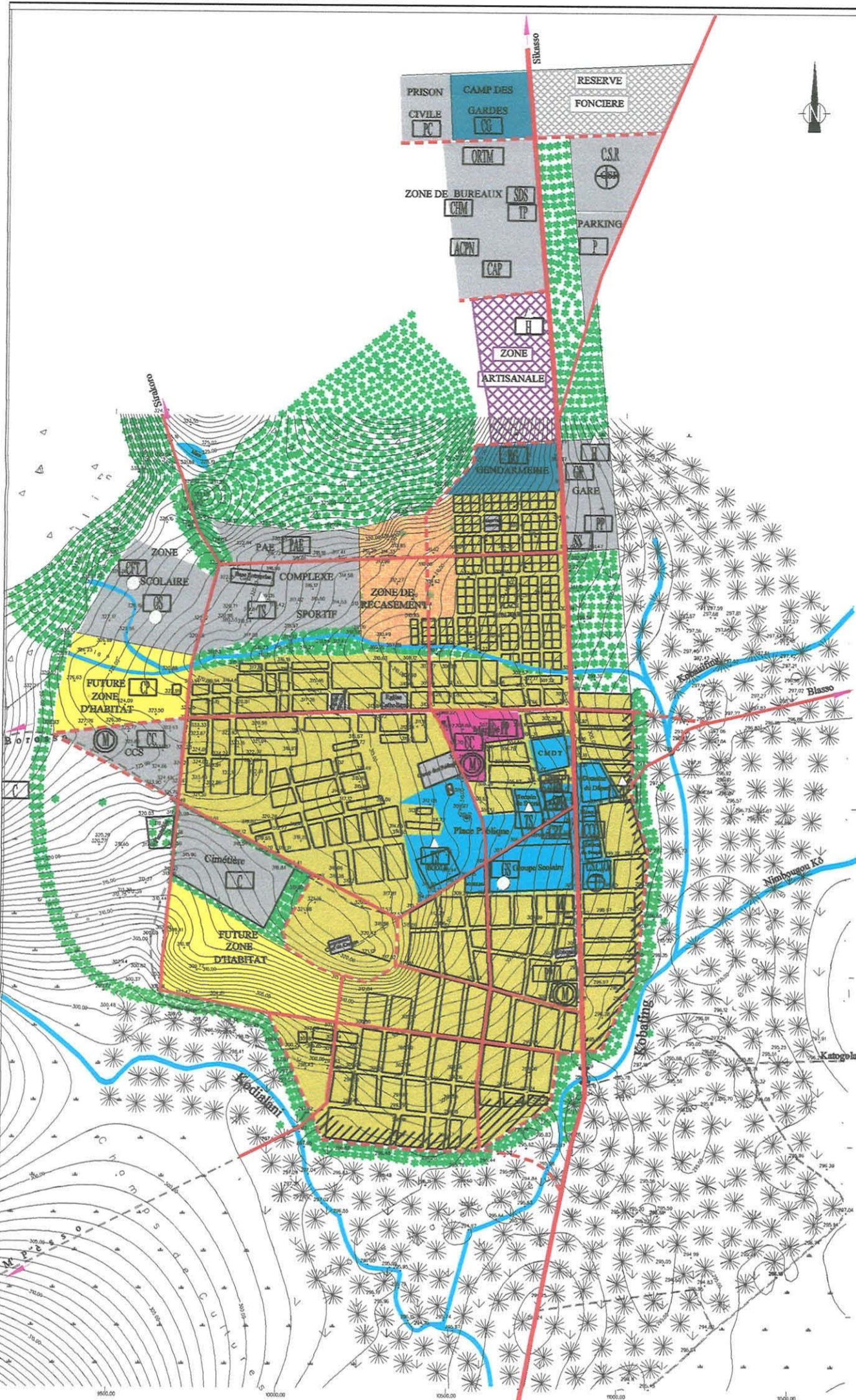
LEGENDE

- ILOTS HABITATIONS
- ROUTES
- PISTES
- COURBES DE NIVEAUX
- COURS D'EAU
- ESPACES VERTS
- ZONES MARAICHIERES
- EQUIPEMENTS COLLECTIFS
- ZONE DE PUS NUMERO ① = 420 ha
- ZONE DE PUS NUMERO ② = 230 ha

ECHELLE : 1 / 15 000

FEVRIER 2005

BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E 3238 Bamako Rep du Mali



MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
 REPUBLIQUE DU MALI
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
 SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE LOULOUNI ET ENVIRONS

PLANCHE N 8 : PHASE I ET II

LEGENDE

- | | |
|---|---------------------------------|
| Zones d'habitat existantes à réhabiliter ou à équiper | MARCHÉ |
| Future zone habitat | TERRAIN DE SPORT |
| Reserves foncières | CENTRE CULTUREL COMMUNAL |
| Zone de recasement | PARKING |
| Centre commercial existant à aménager | DEPOT HYDROCARBURE |
| Zone artisanale et hôtelière | GARE ROUTIERE |
| Zone industrielle | PRISON CIVILE |
| Zone de bureaux existante à équiper | HOTEL |
| Zone militaire | COMMISSARIAT DE POLICE |
| Espaces pour grands Equipements publics | POSTE DE POLICE |
| Zones inodables à déguerpir | MAIRIE ET SERVICES TECHNIQUES |
| RN7 | CIMETIERE |
| Voies à aménager | SERVICE D'ASSAINISSEMENT |
| Voies à créer | SOUS PREFET |
| ABATTOIR | CAMPEMENT ADMINISTRATIF |
| CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE | CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE |
| STATION FM ORDM | CENTRALE THERMIQUE |
| CENTRE COMMERCIAL | BRIGADE GENDARMERIE |
| CENTRE DE SANTE DE REFERENCE | PROTECTION CIVILE |
| CHAMBRE DES METIERS | CAMP DE GARDES |
| GROUPE SCOLAIRE | CENTRE ANIMATION PEDAGOGIQUE |
| STATION SERVICE | SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL |
| | PARC D'ATTRACTION POUR ENFANTS |
| | SERVICE VET. ET PROD. ANIMAL |
| | MAISON DES JEUNES |
| | SUBDIVISION DES ROUTES |

ECHELLE : 1 / 15 000

FEVRIER 2005

BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E 3238 Bamako Rep du Mali

PLANCHE N 9 : PHASE III ET IV
LEGENDE

- Future zone habitat
- Zone artisanale
- Zone industrielle
- Zone militaire
- Reserve pour grands Equipements publics
- Zones inondables à déguerpir
- RN7
- Voies à aménager
- Voies à créer
- CM CAMP MILITAIRE
- L LYCEE
- D DOUANE
- H HOTEL

ECHELLE : 1 / 15 000

FEVRIER 2005

BUREAU D'ETUDES ATELIER 21 BP E 3238 Bamako Rep du Mali

